



Department of Justice  
Canada

Ministère de la Justice  
Canada

# **Résultats de l'Enquête nationale sur les opérations des centres d'appui aux enfants (CAE) et des centres d'appui aux enfants et aux jeunes (CAEJ) réalisée en 2022-2023**

Bianca Stumpf

Division de la recherche et de la statistique  
Ministère de la Justice du Canada

**Janvier 2024**

**Also available in English**

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca)

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à : [Rsd-drs@justice.gc.ca](mailto:Rsd-drs@justice.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2024

Résultats de l'Enquête nationale sur les opérations des centres d'appui aux enfants (CAE) et des centres d'appui aux enfants et aux jeunes (CAEJ) réalisée en 2022-2023

J4-152/2023F-PDF  
978-0-660-69459-7

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>4</b>
<b>Points saillants</b> .....	<b>5</b>
<b>1.0 Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>2.0 Méthode</b> .....	<b>9</b>
2.1 Limites.....	9
<b>3.0 Résultats de l'enquête</b> .....	<b>10</b>
3.1 Stade opérationnel.....	10
3.2 Clientèle servie par les CAE/CAEJ.....	11
3.2.1 Âge des clients.....	12
3.2.2 Types de violence faite aux enfants .....	13
3.2.3 Infractions présumées ayant fait l'objet d'une enquête criminelle.....	14
3.3 Membres de l'équipe multidisciplinaire .....	16
3.4 Protocole de communication de renseignements/protocole d'entente.....	18
3.5 Examens des cas .....	19
3.6 Suivi des cas.....	19
3.7 Services .....	20
3.7.1 Chiens de soutien .....	22
3.7.2 Services éducatifs.....	23
3.8 Issues des cas.....	23
3.9 Installations adaptées aux enfants dans les palais de justice .....	24
3.10 Salles de témoignage à distance dans les CAE/CAEJ .....	24
3.11 Formation.....	25
3.12 Recherche et évaluation .....	27
3.13 Financement .....	28
3.14 Plus grandes réussites et difficultés .....	30
<b>4.0 Conclusion</b> .....	<b>31</b>
<b>Références</b> .....	<b>33</b>
<b>Liste des sigles</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe A : Stade opérationnel des CAE/CAEJ</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe B : Services fournis par les CAE/CAEJ</b> .....	<b>38</b>

## Remerciements

Nous remercions sincèrement tous les centres d'appui aux enfants et tous les centres d'appui aux enfants et aux jeunes qui ont participé à cette enquête, en particulier les suivants :

- Big Bear Child and Youth Advocacy Centre (Society)
- Boost Child and Youth Advocacy Centre
- Caribou Child and Youth Centre
- Cedar Centre
- Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse Marie-Vincent
- Child & Youth Advocacy Centre of Nipissing (district)
- Child & Youth Advocacy Centre Simcoe Muskoka
- Child and Youth Advocacy Centre – région de Waterloo
- Chilliwack Child and Youth Advocacy Centre
- Chinook Child and Youth Advocacy Centre
- Kitikmeot Friendship Society Child and Youth Advocacy Center
- Kit's Place Child and Youth Advocacy Centre
- Koala Place Child and Youth Advocacy Centre
- Kristen French Child Advocacy Centre Niagara
- Lanark Child and Youth Advocacy Centre
- Langley Child and Youth Advocacy Centre
- Little Bear Child & Youth Advocacy Centre
- Luna Child and Youth Advocacy Centre
- North Star Child and Youth Advocacy Centre
- Oak Child and Youth Advocacy Centre
- Raven's Nest Child and Youth Advocacy Center
- Regina Children's Justice Centre
- Safe Kids & Youth (SKY) Coordinated Response
- SeaStar Child and Youth Advocacy Centre
- Services intégrés en abus et maltraitance (SIAM)
- Sophie's Place Child & Youth Advocacy Centre
- South Eastern Alberta Child Advocacy Centre (Sanare Centre)
- Child Advocacy Centre of Kelowna
- Umingmak Centre
- Toba Centre for Children & Youth Inc.
- Treehouse Vancouver Child and Youth Advocacy Centre
- Victoria Child and Youth Advocacy Centre
- Windsor Essex Child/Youth Advocacy Centre
- Yukon Virtual CYAC (anciennement Lynx)
- Zebra Child and Youth Advocacy Centre

Merci d'avoir pris le temps de participer à l'enquête. Sans votre temps et votre contribution, ce projet n'aurait pas été réalisable.

Nous remercions également les membres du Sous-comité de la recherche du réseau national des centres d'appui aux enfants et des centres d'appui aux enfants et à la jeunesse d'avoir pris le temps d'examiner le projet d'enquête sur les opérations et de nous faire part de leurs commentaires à ce sujet. Nous remercions également les quatre centres qui ont participé au stade de projet pilote du projet d'enquête.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode d'enquête ou sur les résultats mentionnés dans le présent rapport, veuillez communiquer avec la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada :

[rsd.drs@justice.gc.ca](mailto:rsd.drs@justice.gc.ca)

## Points saillants

- Trente-cinq des 51 centres d'appui aux enfants (CAE) et centres d'appui aux enfants et aux jeunes (CAEJ) ont participé à l'*Enquête nationale sur les opérations des CAE et des CAEJ réalisée en 2022-2023*, ce qui représente 69 % de l'ensemble des CAE et des CAEJ au Canada.
- Sur les 35 centres qui ont répondu à l'enquête, 28 étaient en service, cinq étaient en voie de mise en œuvre et deux menaient une étude de faisabilité ou une évaluation des besoins.
- En 2021-2022, les CAE/CAEJ ont servi 10 665 enfants et jeunes victimes. Parmi les bénéficiaires, environ sept sur dix étaient des filles.
- Presque tous les CAE/CAEJ en service ont servi des clients autochtones et des clients 2ELGBTQI+ au cours de leur dernier exercice financier.
- Tous les CAE/CAEJ en service ont déclaré qu'ils servaient des clients âgés de 3 à 15 ans, bien que certains centres servent aussi des clients âgés de moins de 3 ans ou de plus de 15 ans.
- Plus de sept mille (7 436) enfants et jeunes victimes de sévices sexuels et 2 913 victimes de violence physique ont reçu des services d'un CAE ou CAEJ au cours du dernier exercice financier des CAE/CAEJ.
- De nombreux prestataires de services composent l'équipe multidisciplinaire (ÉMD) d'un CAE ou CAEJ; les types de prestataires les plus couramment cités sont les agents de protection de l'enfance, les agents de services chargés de l'application de la loi, les défenseurs des droits, les intervenants auprès des victimes et d'autres travailleurs du CAE ou CAEJ.
- Vingt-quatre CAE/CAEJ sur 35 ont affirmé qu'ils avaient mis en place des protocoles de communication de renseignements ou des protocoles d'entente avec les partenaires de leur ÉMD.
- Au moment de l'enquête, les trois quarts des CAE/CAEJ en service procédaient à des examens de cas, le plus souvent sur une base mensuelle ou selon les besoins.
- Plus des trois quarts des CAE/CAEJ ont déclaré avoir mis en place un système de suivi des cas; cinq centres ont déclaré qu'un système de suivi des cas était en cours d'élaboration.
- Les services les plus couramment proposés par les CAE/CAEJ sont les entrevues judiciaires, les services de santé mentale, les services d'aide aux victimes et à la famille et la défense des droits de ces dernières.
- Vingt-cinq CAE/CAEJ sur 28 ont précisé le nombre d'entrevues judiciaires réalisées au cours de leur dernier exercice. Au total, 10 264 entrevues judiciaires ont été réalisées, dont 82 % sur place et 18 % ailleurs.
- Près de la moitié des CAE/CAEJ (13/28) ont déclaré qu'ils avaient au moins un chien de soutien, le plus souvent un chien de l'établissement dressé pour fournir des services et présenter des comportements particuliers répondant aux besoins du CAE/CAEJ.
- La plupart des CAE/CAEJ ont fourni un certain type de services éducatifs, le plus souvent des webinaires, des présentations et des ateliers.

- Onze CAE/CAEJ ont déclaré avoir la possibilité de proposer le témoignage à distance dans leur centre, tandis que 11 étaient en train de développer ou d'envisager de proposer ce type de témoignage au moment de l'enquête.
- Au cours de leur dernier exercice financier, les formations les plus courantes suivies par le personnel des CAE/CAEJ portaient sur les pratiques tenant compte des traumatismes, la santé mentale, la diversité et l'inclusion ainsi que la violence faite aux enfants.
- La plupart des CAE/CAEJ ont déclaré qu'ils menaient des activités de recherche et un tiers d'entre eux ont affirmé qu'ils participaient à des activités de recherche menées par d'autres organismes.
- Plus de la moitié des CAE/CAEJ ont déclaré qu'ils avaient fait l'objet ou étaient en train de faire l'objet d'une évaluation au moment de l'enquête.
- La plupart des CAE/CAEJ ont reçu une partie de leur financement par le biais de subventions fédérales et provinciales ou territoriales ou encore de la part du secteur privé ou de donateurs. Malgré ces fonds et subventions, plus de la moitié des CAE/CAEJ ont déclaré avoir des difficultés à obtenir un financement durable pour couvrir les coûts de fonctionnement, notamment liés au personnel et aux installations.
- Les CAE/CAEJ ont précisé que leurs plus grandes réussites concernaient leurs relations avec les partenaires de leur ÉMD ainsi que l'utilisation du modèle de CAE et de CAEJ, qui contribuent dans les deux cas à aider efficacement les enfants, les jeunes et leurs familles.

## 1.0 Introduction

Depuis 2010, le gouvernement du Canada soutient des politiques et des programmes visant à améliorer l'accès à la justice pour les enfants et les jeunes victimes d'actes criminels dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes. Ce soutien a pris la forme de subventions et de contributions pour faciliter la création et l'amélioration des centres d'appui aux enfants (CAE) ainsi que des centres d'appui aux enfants et aux jeunes (CAEJ) au Canada<sup>1</sup>.

Les CAE/CAEJ offrent un lieu sûr, tenant compte des traumatismes et adapté aux enfants, où les enfants, les jeunes et leurs familles peuvent être interrogés et recevoir des services, dont des services de soutien, après un acte de violence faite aux enfants ou d'autres situations de victimisation avec violence, y compris le fait d'être témoins de violence familiale. Les CAE/CAEJ visent à réduire le nombre d'entrevues et de questions adressées à un enfant afin de minimiser le risque que l'enfant soit à nouveau traumatisé. Dans le cadre de leur modèle de service, les CAE/CAEJ mettent en place des équipes multidisciplinaires (ÉMD) afin de fournir une approche coordonnée et collaborative pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs familles. Ces équipes sont composées de professionnels issus de divers domaines, notamment les services chargés de l'application de la loi, la protection de l'enfance, le milieu de la santé et celui de la santé mentale ainsi que la défense des droits des victimes.

En 2014, le ministère de la Justice du Canada a élaboré une enquête et l'a menée auprès des CAE/CAEJ de tout le pays afin de recueillir des informations sur le stade opérationnel de chaque centre, les services offerts et la manière de fournir ces services<sup>2</sup>. Depuis la diffusion de l'enquête de 2014, le nombre de CAE et de CAEJ au Canada a plus que doublé, passant de 23 centres en 2014 à 51 en 2023 (voir la figure 1 – Carte des CAE et des CAEJ).

Le présent rapport décrit les résultats de l'*Enquête nationale sur les opérations des CAE et des CAEJ réalisée en 2022-2023*. Étant donné qu'un grand nombre de nouveaux CAE/CAEJ ont été créés au cours des huit années qui se sont écoulées depuis la dernière enquête sur les opérations, l'objectif de la nouvelle enquête était de fournir une image nationale actualisée du fonctionnement des CAE/CAEJ, de leur clientèle et d'autres aspects clés de leurs activités. En outre, cette nouvelle enquête a permis de recueillir des informations sur les domaines de service émergents, tels que l'utilisation de chiens de soutien et le témoignage virtuel. Ces informations seront utiles pour aider les CAE/CAEJ à décrire collectivement leur travail aux fins d'évaluation et de communication, ainsi que pour déterminer les prochains projets de recherche et les futures priorités.

L'enquête de 2022-2023 a été conçue pour répondre aux questions de recherche suivantes :

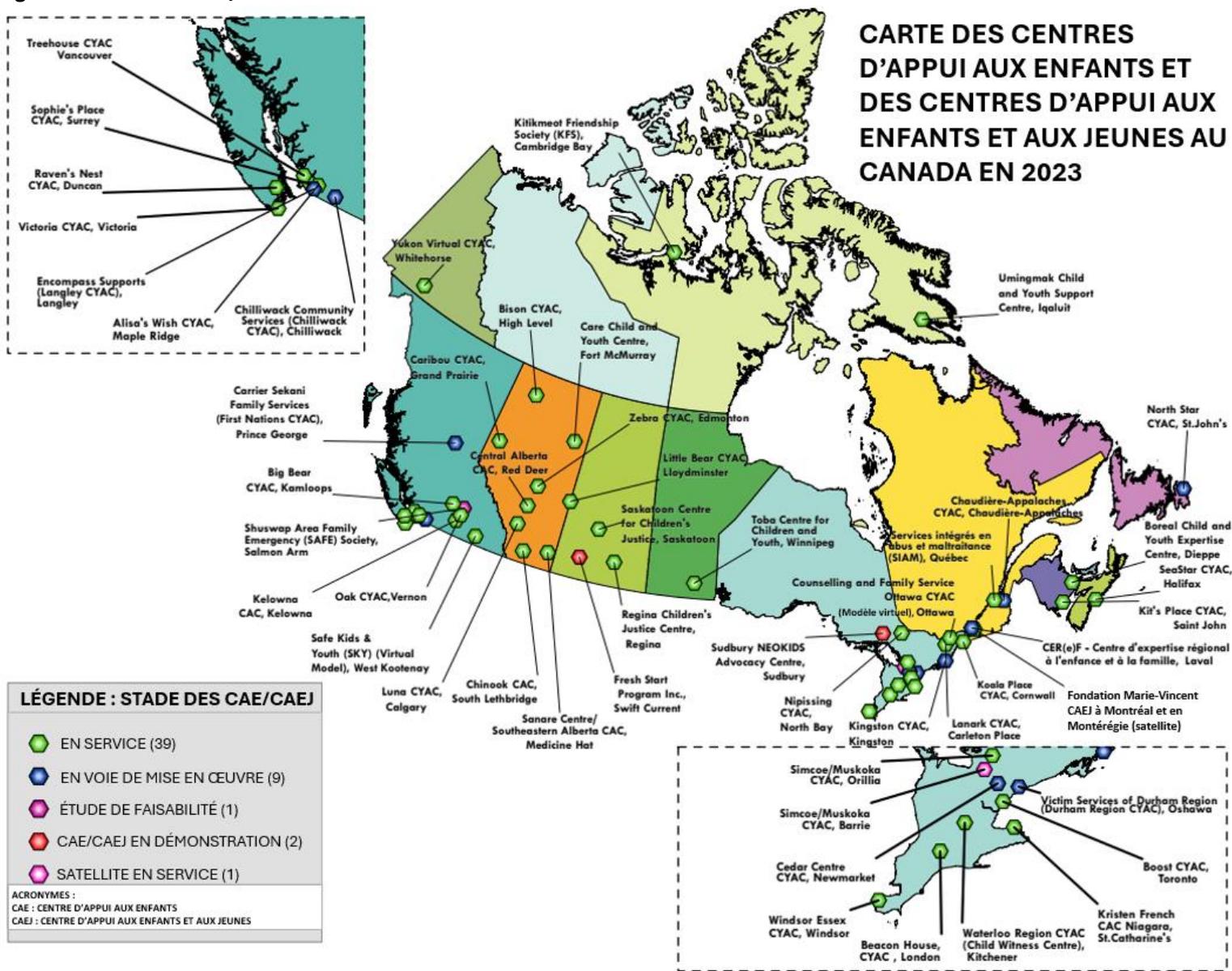
- Quels sont les services fournis ou qui seront fournis par les CAE/CAEJ au Canada?
- Comment les services sont-ils ou seront-ils fournis aux clients des CAE/CAEJ au Canada?
- Combien de clients sont servis par les CAE/CAEJ au Canada? Quels services reçoivent-ils?
- Quelles sont les infractions présumées et qui en sont les auteurs présumés? Qui sont les personnes qui aident l'enfant ou le jeune?
- Quelles sont les caractéristiques des clients servis par les CAE/CAEJ?

---

<sup>1</sup> Ministère de la Justice du Canada, 2018

<sup>2</sup> Hickey, 2015

Figure 1 : Carte des CAE/CAEJ en 2023



## 2.0 Méthode

La conception de l'*Enquête nationale sur les opérations des CAE et des CAEJ réalisée en 2022-2023* a été adaptée à partir des questions de l'*Enquête nationale sur les opérations de 2014*<sup>3</sup>. Certaines de ces questions ont été modifiées pour tenir compte du fait que les données que les CAE/CAEJ collectent et auxquelles ils ont accès diffèrent, ainsi que du fait que les centres ont des définitions opérationnelles différentes de certains concepts principaux, comme des « intervenants auprès des victimes » ou des « défenseurs des droits de l'enfant, du jeune et de la famille ». L'enquête a également été élargie pour inclure des questions sur les structures des CAE/CAEJ, les caractéristiques des clients, les enquêteurs judiciaires, les chiens de soutien, le témoignage virtuel, les services éducatifs, les issues des cas, les budgets annuels ainsi que les réussites et les difficultés des CAE/CAEJ.

Une version préliminaire de l'enquête a été envoyée pour commentaires au Sous-comité de la recherche du réseau national des centres d'appui aux enfants et des centres d'appui aux enfants à la jeunesse, qui comprend des représentants des CAE/CAEJ et des chercheurs affiliés. Ensuite, la version préliminaire de l'enquête a fait l'objet d'un projet pilote dans quatre centres au Canada<sup>4</sup>. Une fois la version préliminaire peaufinée, l'enquête a été programmée dans SimpleSondage, une plateforme de sondage en ligne.

L'enquête a été distribuée aux CAE/CAEJ par l'intermédiaire du Réseau national des CAE et CAEJ et a été initialement en vigueur du 11 octobre au 8 novembre 2022. En raison du faible taux de réponse, plusieurs séries de courriels ciblés ont été envoyées aux CAE/CAEJ et la période de collecte des données a alors été prolongée jusqu'au 14 avril 2023. En tout, 35 CAE/CAEJ ont répondu à l'enquête.

Les résultats de l'enquête ont été compilés dans un rapport sommaire par SimpleSondage et les données qualitatives ont été analysées en vue de cerner les thèmes communs. Une version préliminaire de ce rapport a été transmise aux CAE/CAEJ qui ont participé à l'enquête pour assurer que les résultats concernant leur centre sont présentés avec exactitude. Les organismes répondants cités dans ce rapport y ont consenti.

### 2.1 Limites

Trente-cinq CAE/CAEJ sur 51 ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse global de 69 %. Le taux de réponse a été plus faible relativement aux variables suivantes : le nombre d'enquêtes criminelles entamées, en cours ou terminées; le nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête criminelle par type d'infraction; le nombre de clients ayant reçu des services de santé mentale; et le nombre de clients ayant reçu de l'aide pour préparer une déclaration de la victime ou pour demander une indemnisation. Le taux de réponse le plus faible a concerné les issues des cas et, par conséquent, des données limitées sur les issues des cas sont présentées dans ce rapport.

Bien que les résultats soient parfois présentés par CAE/CAEJ, ils ne sont pas destinés à être utilisés pour comparer les centres. Chaque organisme a son propre emplacement, sa propre clientèle, ses propres partenariats, son propre financement et ses propres services. En outre, il convient de noter que, pour un certain nombre de questions, les répondants ont été invités à fournir des informations sur les activités

---

<sup>3</sup> Hickey, 2015

<sup>4</sup> Les quatre CAE/CAEJ diffèrent par leur stade opérationnel, leur structure organisationnelle, leur approche et leur situation géographique. L'un des quatre centres du projet pilote était un CAE/CAEJ francophone.

qui se sont déroulées au cours de leur dernier exercice financier. Alors que la plupart des organismes fonctionnent sur la base d'un exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, quelques-uns fonctionnent plutôt sur la base d'une année civile, ce qui signifie qu'il y a eu une certaine variabilité dans la période de référence utilisée par les organismes pour répondre aux questions de l'enquête.

### 3.0 Résultats de l'enquête

#### 3.1 Stade opérationnel

Le Canada est un pays diversifié en ce qui concerne la géographie, la population et les langues. En raison de cette diversité, les CAE/CAEJ ont adopté différentes structures organisationnelles et différents modèles de services afin de répondre au mieux aux besoins particuliers des collectivités qu'ils servent.

Les CAE/CAEJ de partout au Canada se trouvent à différents stades opérationnels. Certains sont en service, c'est-à-dire qu'ils sont en activité et fournissent des services aux enfants et aux jeunes victimes de violence ainsi qu'à leurs familles. D'autres sont sur le point d'être en service, mais sont encore en voie de mise en œuvre. Par exemple, ils peuvent être à la recherche de financement pour soutenir leurs services ou peuvent être en train de chercher ou de rénover un local, ou encore d'établir des relations avec les prestataires de services dans la collectivité et d'élaborer des protocoles. D'autres encore se trouvent à un stade plus précoce du processus et réalisent une étude de faisabilité pour déterminer si leur collectivité exprime de l'intérêt envers la mise en place d'un CAE ou d'un CAEJ et si elle dispose des ressources nécessaires pour le faire. Ce stade comprend généralement la mobilisation de partenaires clés, l'élaboration d'une stratégie de même qu'une réflexion sur la structure organisationnelle et le modèle de prestation de services nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des enfants et des jeunes victimes de violence ainsi que de leurs familles au sein de leur collectivité.

La plupart (n=28) des répondants à l'enquête ont précisé que leur centre était en service<sup>5</sup>, tandis que cinq ont déclaré que leur centre était en voie de mise en œuvre et que deux ont révélé que leur centre faisait l'objet d'une étude de faisabilité<sup>6</sup>. Sur les 28 centres en service, la plupart (n=25) ont fait savoir qu'ils fonctionnaient sur la base d'un exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les trois autres centres en service ont déclaré qu'ils fonctionnaient sur la base de l'année civile. Tous les centres en service (n=28) ont ouvert leurs portes entre 1994 et 2022; plus des deux tiers (70 %) sont devenus en service au cours de la dernière décennie, ce qui démontre l'expansion du modèle des CAE et des CAEJ au cours des dernières années.

La moitié des CAE/CAEJ en service et en voie de mise en œuvre (18/35) ont fait savoir qu'ils fonctionnaient sous l'égide d'un autre organisme sans but lucratif ou caritatif « hôte » ou « parapluie ». Treize CAE/CAEJ ont déclaré qu'ils étaient des organismes indépendants sans but lucratif ou caritatifs. Les quatre centres restants ont précisé qu'ils fonctionnaient dans le cadre d'un programme gouvernemental, en particulier un service de police, des services aux victimes, un hôpital ou un centre universitaire intégré de santé et de services sociaux.

---

<sup>5</sup> Au moment de l'enquête, le Toba Centre était en service, mais offrait des services limités. Des travaux étaient en cours pour rendre le centre pleinement en service.

<sup>6</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport, le North Star Child and Youth Advocacy Centre (CYAC) était en voie de mise en œuvre, comme le montre la carte de la figure 1. Au moment de la collecte des données de l'enquête, le centre était en service et, par conséquent, ce centre a été considéré comme un centre en service dans le présent rapport.

Presque tous les CAE/CAEJ en service (27/28) ont adopté un modèle d'approche sur place<sup>7</sup> pour leur centre. Dans ce genre de modèle, la plupart ou la totalité des services sont offerts au même endroit et sous un même toit. L'un de ces centres, le Big Bear Child and Youth Advocacy Centre (CYAC), a précisé qu'il utilisait une approche coordonnée sur place; les partenaires de ÉMD ont leurs propres locaux dans leur immeuble et se rendent au centre selon les besoins pour fournir des services collaboratifs et coordonnés.

En plus d'avoir un emplacement physique pour servir les clients, le Simcoe Muskoka Child and Youth Advocacy Centre (CYAC), le CYAC de la région de Waterloo, le Lanark CYAC et le Luna CYAC ont adopté une approche mobile, ce qui signifie qu'ils déploient également des professionnels pour rencontrer les clients à leur domicile ou près de chez eux. L'approche mobile peut être particulièrement utile pour les CAE/CAEJ qui desservent plusieurs collectivités.

Un seul centre a déclaré ne pas utiliser un modèle d'approche sur place; à la place, Safe Kids & Youth (SKY) Coordinated Response a adopté un modèle rural/virtuel, une approche selon laquelle l'ÉMD travaille à partir de différents emplacements. Par exemple, les entrevues judiciaires peuvent être menées dans des salles d'entrevue adaptées aux enfants qui ont été mises en place dans chaque collectivité, mais les réunions avec les clients peuvent se dérouler dans un autre lieu. Le modèle rural/virtuel peut permettre aux centres de servir autant de clients que possible dans une région à la population dispersée. Le Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse Marie-Vincent a également adopté un modèle virtuel, en plus d'un modèle d'approche sur place; le modèle virtuel est principalement utilisé dans le cadre des services cliniques et des réunions de l'ÉMD sur des cas particuliers.

La majorité des centres (22/28) ont déclaré utiliser un local ou une unité au sein d'un immeuble plus grand, tandis que cinq étaient situés dans un immeuble indépendant. SKY Coordinated Response a précisé que, en raison de son utilisation d'un modèle rural/virtuel, le centre utilise des salles d'entrevue adaptées aux enfants dans chaque collectivité qu'il sert ou qu'autrement, les membres de l'ÉMD échangent les uns avec les autres de manière virtuelle.

Plus de la moitié des CAE/CAEJ en service (18/28) ont déclaré servir des régions urbaines et rurales, tandis que cinq centres ne servent que des régions urbaines, deux que des régions rurales et trois que des régions du Nord<sup>8</sup>. L'[annexe A](#) présente une liste des CAE/CAEJ en fonction de leur stade opérationnel.

### **3.2 Clientèle servie par les CAE/CAEJ**

Les besoins de la collectivité au sein de laquelle un CAE/CAEJ mène des activités déterminent le mandat de ce centre. De même, par conséquent, les caractéristiques démographiques des clients servis peuvent varier d'un centre à l'autre. Bien que les CAE/CAEJ fournissent généralement des services aux enfants, aux jeunes et aux membres de leur famille, la présente section met l'accent uniquement sur le nombre d'enfants et de jeunes ayant reçu des services.

---

<sup>7</sup> Les CAE/CAEJ ont été interrogés sur les types de modèles proposés par leur centre : une approche sur place (soit colocalisée, soit coordonnée à partir d'un espace de CAEJ local), une approche mobile ou une approche rurale/virtuelle. Ces modèles représentent trois structures possibles des CAE/CAEJ. Les modèles peuvent être présentés différemment dans d'autres administrations. Il est important de noter que les CAE/CAEJ qui ont proposé une approche mobile ont également adopté un modèle d'approche sur place.

<sup>8</sup> Deux des centres ont déclaré desservir un territoire et le troisième, une partie nord d'une province.

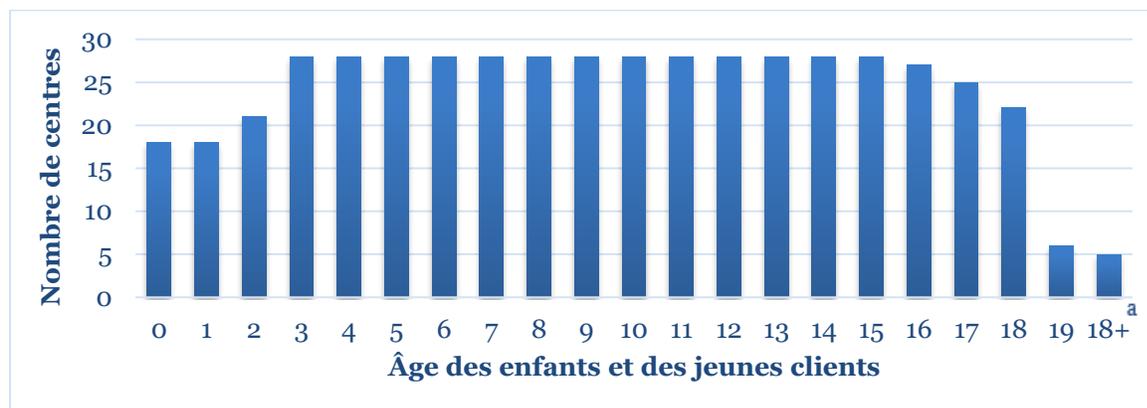
Entre avril 2021 et mars 2022<sup>9</sup>, 10 665 enfants et jeunes victimes ont été pris en charge par 23 CAE/CAEJ<sup>10</sup>. La majorité des enfants et des jeunes clients visés étaient des filles, représentant environ 71 % de toutes les victimes servies. Les garçons représentaient 29 % et les enfants non binaires, environ 1 % des clients servis.

Presque tous les CAE/CAEJ (27/28) ont déclaré avoir servi des clients d'origines sociales et ethnoculturelles diverses au cours du dernier exercice<sup>11</sup>. La plupart des CAE/CAEJ ont déclaré servir des clients autochtones (n=27) et des clients 2ELGBTQI+ (n=25). Vingt-quatre centres ont également fait savoir qu'ils servaient des clients racialisés et des clients en situation de handicap, tandis que 18 servaient des clients récemment immigrés ou réfugiés. Le Koala Place Child and Youth Advocacy Centre (CYAC) a déclaré avoir offert des services à des victimes de la traite de personnes, à des victimes d'exploitation sexuelle et à des victimes de leurre sur Internet au cours de son dernier exercice financier.

### 3.2.1 Âge des clients

Les 28 CAE/CAEJ en service ont tous précisé qu'ils s'occupaient d'enfants et de jeunes victimes âgés de 3 à 15 ans (voir la figure 2). Bien que la plupart des CAE/CAEJ ont déclaré s'occuper d'enfants âgés de zéro à deux ans et de 16 à 18 ans, peu de centres ont affirmé s'occuper de clients âgés de plus de 18 ans.

**Figure 2 : Âge des clients servis par les CAE/CAEJ**



<sup>a</sup> Comprend des personnes de plus de 18 ans, telles que les victimes adultes ayant des besoins particuliers.

**Remarque :** Tous les CAE/CAEJ en service (28) ont répondu à la question.

Cinq CAE/CAEJ ont déclaré servir des clients âgés de 18 ans et plus :

- Le Big Bear Child and Youth Advocacy Centre (CYAC) permet aux personnes de plus de 18 ans souffrant d'un déficit cognitif ou de déficience développementale d'utiliser ses installations.
- Le SeaStar CYAC sert des clients âgés de 18 ans et plus.
- Le Simcoe Muskoka CYAC s'adresse aux personnes de 24 ans et moins.
- Le Zebra CYAC sert certains clients âgés de plus de 18 ans ayant des besoins particuliers.

<sup>9</sup> Alors que la majorité des CAE/CAEJ en service ont utilisé des données pour la période d'avril 2021 à mars 2022, trois CAE/CAEJ ont déclaré avoir utilisé l'année civile, ce qui signifie que leurs données ont concerné la période entre janvier 2021 et décembre 2021.

<sup>10</sup> Cinq CAE/CAEJ en service n'ont pas été en mesure de fournir des informations sur le nombre d'enfants et de jeunes clients servis.

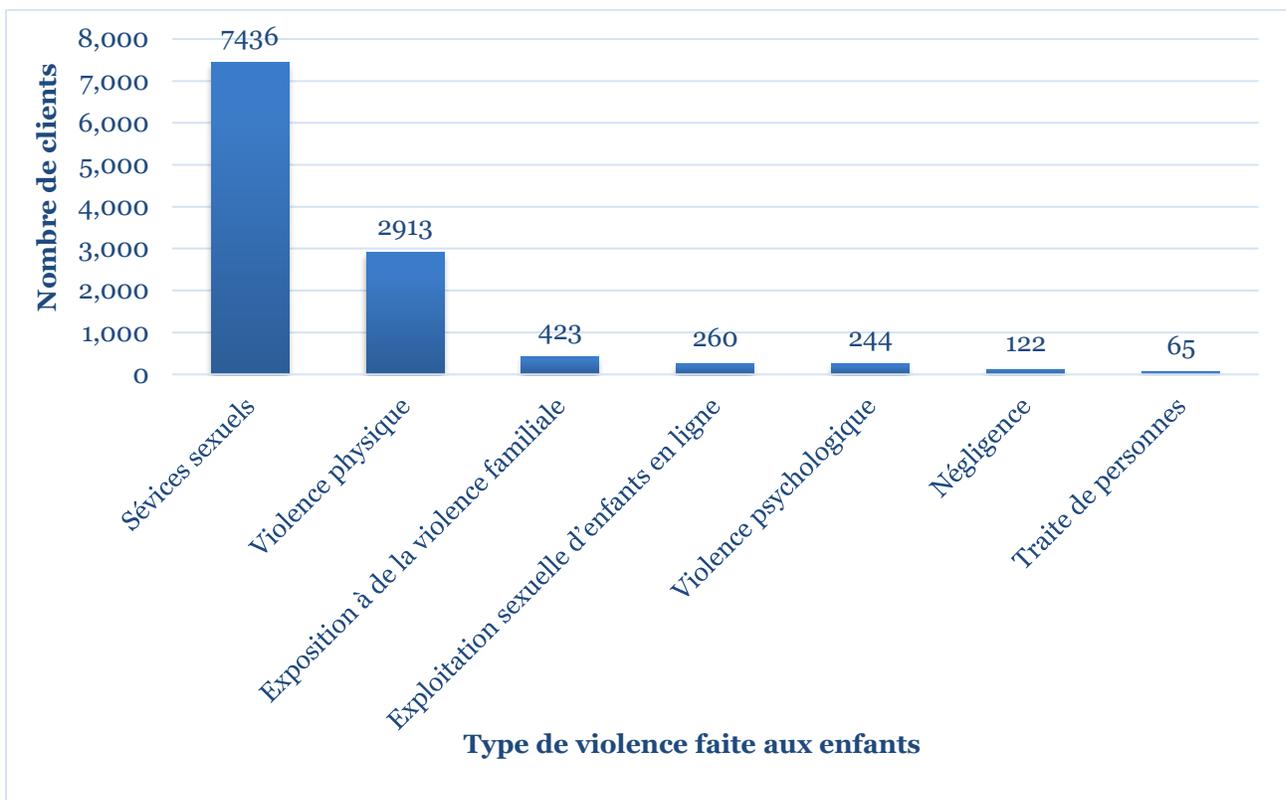
<sup>11</sup> Le centre restant n'a pas pu répondre à la question.

- Le Koala Place CYAC s’occupe de victimes adultes vulnérables, y compris des victimes de la traite de personnes, des victimes ayant des besoins en matière de santé mentale et des victimes souffrant de déficience développementale.

### 3.2.2 Types de violence faite aux enfants

Vingt-six des 28 CAE/CAEJ en service qui ont répondu à l’enquête disposaient d’informations tirées de leur dernier exercice financier sur les types de violence faite aux enfants et aux jeunes. Au total, 7 436 de leurs clients (enfants et jeunes) ont subi des sévices sexuels et 2 913, de la violence physique. Comme le montre la figure 3 ci-dessous, 423 clients ont été exposés à de la violence familiale, 260 ont été victimes d’exploitation sexuelle en ligne, 244 ont subi de la violence psychologique, 122 ont souffert de négligence et 65 ont été victimes de la traite de personnes. Il est important de noter que certains enfants et jeunes clients peuvent avoir subi plus d’un type de violence et que, par conséquent, ces chiffres ne doivent pas être totalisés en raison d’un éventuel surcomptage<sup>12</sup>.

**Figure 3 : Nombre d’enfants et de jeunes victimes servis au cours du dernier exercice financier, par type de violence faite aux enfants**



**Remarques :**

1. Vingt-cinq CAE/CAEJ en service ont répondu à la question.
2. Les options de réponse ne s’excluaient pas mutuellement, car certains clients pouvaient avoir subi plus d’un type de violence faite aux enfants.

<sup>12</sup> Par exemple, les clients qui ont subi des sévices sexuels peuvent également être comptabilisés dans la catégorie des victimes de violence physique ou de l’exploitation sexuelle d’enfants en ligne.

Les CAE/CAEJ ont précisé d'autres types de violence faite aux enfants que leurs clients avaient subis. Les types comprennent notamment le fait d'avoir été témoin d'un crime (n=234), une agression physique par un pair (n=7), une tentative d'enlèvement ou de kidnapping d'enfant (n=3) et une mise en danger par la drogue<sup>13</sup> (n=3).

### **3.2.3 Infractions présumées ayant fait l'objet d'une enquête criminelle**

Parmi les 20 CAE/CAEJ disposant d'informations sur les enquêtes criminelles, 8 055 enquêtes criminelles ont été ouvertes au cours du dernier exercice financier des centres. Six centres ont fait savoir que 809 enquêtes criminelles étaient toujours en cours et huit centres ont précisé que 2 862 affaires avaient été conclues.

Il est important de noter que tous les cas de violence faite aux enfants ne sont pas considérés comme des infractions criminelles et que tous les types de violence faite aux enfants ne font pas non plus l'objet d'une enquête criminelle. Pour ces raisons, les CAE/CAEJ ont eu à répondre à une question de l'Enquête portant précisément sur le nombre et les caractéristiques des cas ayant fait l'objet d'une enquête criminelle au cours de leur dernier exercice (voir la figure 4). Tous les CAE/CAEJ n'ont pas été en mesure de préciser le nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête criminelle selon le type d'infraction. Cette situation s'explique peut-être par le fait que certains CAE/CAEJ n'ont pas collecté de données sur les enquêtes criminelles ou n'ont pas eu accès à ces données. Parmi les 16 centres qui ont pu fournir des informations, 2 769 agressions sexuelles et 1 671 agressions physiques<sup>14</sup> ont fait l'objet d'une enquête criminelle au cours du dernier exercice financier. Les CAE/CAEJ ont également fait savoir que 116 cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, 73 cas de négligence et 32 cas de traite de personnes ont fait l'objet d'une enquête criminelle.

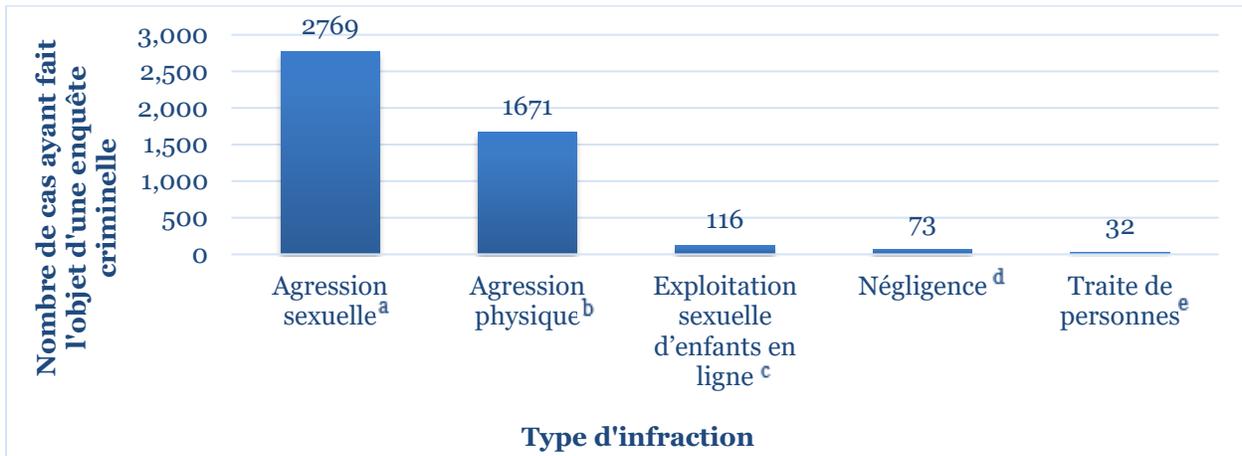
Les CAE/CAEJ ont eu la possibilité de mentionner d'autres infractions pour lesquelles des cas ont fait l'objet d'une enquête criminelle au cours de leur dernier exercice, les plus courantes étant le fait d'être témoin de violence familiale ou d'être exposé à de la violence familiale (n=130), l'agression physique par un pair (n=7), le fait d'être témoin d'un crime (n=4), la tentative d'enlèvement (n=3), le harcèlement (n=2) et le comportement inapproprié d'un enseignant à l'école (n=2). Deux CAE/CAEJ ont également précisé le nombre d'allégations ayant fait l'objet d'une enquête criminelle qui n'avaient pas encore été jugées viables : 258 enquêtes sur des allégations de violence familiale, 98 enquêtes sur des allégations de violence faite aux enfants et 70 enquêtes sur des rapports de violence. Dans ces cas, des allégations ont été formulées, des enquêtes ont été menées et des informations ont été recueillies, mais aucune accusation n'a été portée pour un certain nombre de raisons, comme le fait que le plaignant souhaite reporter l'enquête jusqu'à ce qu'il soit prêt à agir.

---

<sup>13</sup> Exposition aux activités liées à la drogue à domicile, qui est souvent associée à de la violence familiale, à de la violence psychologique et à de la négligence; voir Reid, 2012.

<sup>14</sup> Les termes « agression physique » et « agression sexuelle » ont été utilisés dans cette sous-section, car ils renvoient aux infractions définies dans le *Code criminel* relativement à la violence physique et aux sévices sexuels.

**Figure 4 : Nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête criminelle au cours du dernier exercice financier, par type d'infraction**



<sup>a</sup> Comprend les agressions sexuelles causant des lésions corporelles, les agressions sexuelles armées, les agressions sexuelles graves, les infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et de jeunes, la pédopornographie et les infractions d'ordre sexuel commises à l'encontre d'enfants (p. ex. les attouchements sexuels, l'incitation à des attouchements sexuels, le leurre et l'exploitation sexuelle).

<sup>b</sup> Comprend les agressions physiques causant des lésions corporelles, les agressions physiques armées, les agressions graves, l'enlèvement, la séquestration, l'enlèvement d'enfants et l'homicide (meurtre, tentative de meurtre, infanticide, homicide involontaire).

<sup>c</sup> Comprend le matériel relatif à des sévices sexuels commis sur des enfants, le matériel généré par les jeunes et le sextage, le recours à la coercition et aux menaces pour extorquer des images ou des vidéos à un enfant ou à un jeune, la manipulation psychologique et le leurre, la diffusion en direct de sévices sexuels commis sur des enfants et la commande de vidéos ou d'images en fonction des préférences des délinquants.

<sup>d</sup> Comprend le manquement à l'obligation de fournir les produits de première nécessité, l'abandon d'enfant et la négligence criminelle.

<sup>e</sup> Comprend la traite d'une personne de moins de 18 ans, la réception d'un avantage financier ou d'un autre avantage matériel pour commettre ou faciliter la traite de personnes et la rétention ou la destruction des documents d'identité d'une personne afin de commettre ou de faciliter la traite de cette personne.

**Remarques :**

1. Seize CAE/CAEJ en service ont répondu à la question.
2. Les options de réponse ne s'excluaient pas mutuellement, car certains clients pouvaient avoir subi plus d'un type de violence faite aux enfants. Ainsi, le nombre de clients pour chaque type de violence faite aux enfants doit être analysé séparément et ne doit pas être additionné.

Tous les CAE/CAEJ ont déclaré avoir eu des cas de violence familiale et non familiale dont l'auteur présumé était une connaissance de la victime, par exemple un voisin, un ami de la famille, un enseignant ou un entraîneur. Tous les CAE/CAEJ (34/35)<sup>15</sup>, sauf un, ont également eu à traiter des cas où l'auteur présumé était une personne qui ne connaissait pas la victime.

<sup>15</sup> Un centre n'a pas répondu à la question.

### 3.3 Membres de l'équipe multidisciplinaire

L'ÉMD est un élément essentiel du modèle des CAE/CAEJ<sup>16</sup>. Une ÉMD comprend généralement des représentants de services chargés de l'application de la loi, des services de protection de l'enfance, des services de santé mentale, des services de santé et des services d'aide aux victimes et de défense de leurs droits. Cependant, la composition de cette équipe varie considérablement d'un CAE/CAEJ à l'autre, comme l'ont montré des recherches antérieures menées par le ministère de la Justice du Canada<sup>17</sup>.

Au cours de leur dernier exercice financier, les ÉMD des CAE/CAEJ renfermaient en moyenne sept types de prestataires de services (sur les 11 types de prestataires de services nommés dans l'enquête; voir la figure 5). Presque tous les CAE/CAEJ ont déclaré avoir un représentant de la protection de l'enfance et de l'application de la loi au sein de leur ÉMD. La plupart des centres ont également déclaré que des membres du personnel des CAE/CAEJ, des intervenants auprès des victimes, des professionnels de la santé mentale et des défenseurs des droits de l'enfant, de la victime et de la famille font partie de leur ÉMD. Les enquêteurs judiciaires, les professionnels de la santé, les procureurs de la Couronne et les professionnels du système éducatif sont moins souvent cités comme membres faisant partie des ÉMD. Bien que moins fréquents, les types de prestataires de services suivants ont été nommés comme faisant partie de l'ÉMD d'au moins un centre : travailleurs de soutien autochtones (n=3)<sup>18</sup>, travailleurs de soutien en cas d'agression sexuelle (n=2), maîtres de chiens de soutien (n=1), chercheurs universitaires (n=1)<sup>19</sup>, gestionnaires de projets cliniques (n=1), spécialistes des entrevues judiciaires (n=1) et représentants d'organismes, d'équipes ou de programmes locaux tels que le programme Providing Assistance, Counselling, & Education (PACE) (n=1), l'Alberta Vulnerable Infant Response Team (n=1) et Nunavut Tunngavik Inc.<sup>20</sup> (n=1).

---

<sup>16</sup> Voir la ligne directrice 2 du document [Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada](#) et la norme 1 des [lignes directrices de la National Children's Alliance](#) (en anglais seulement).

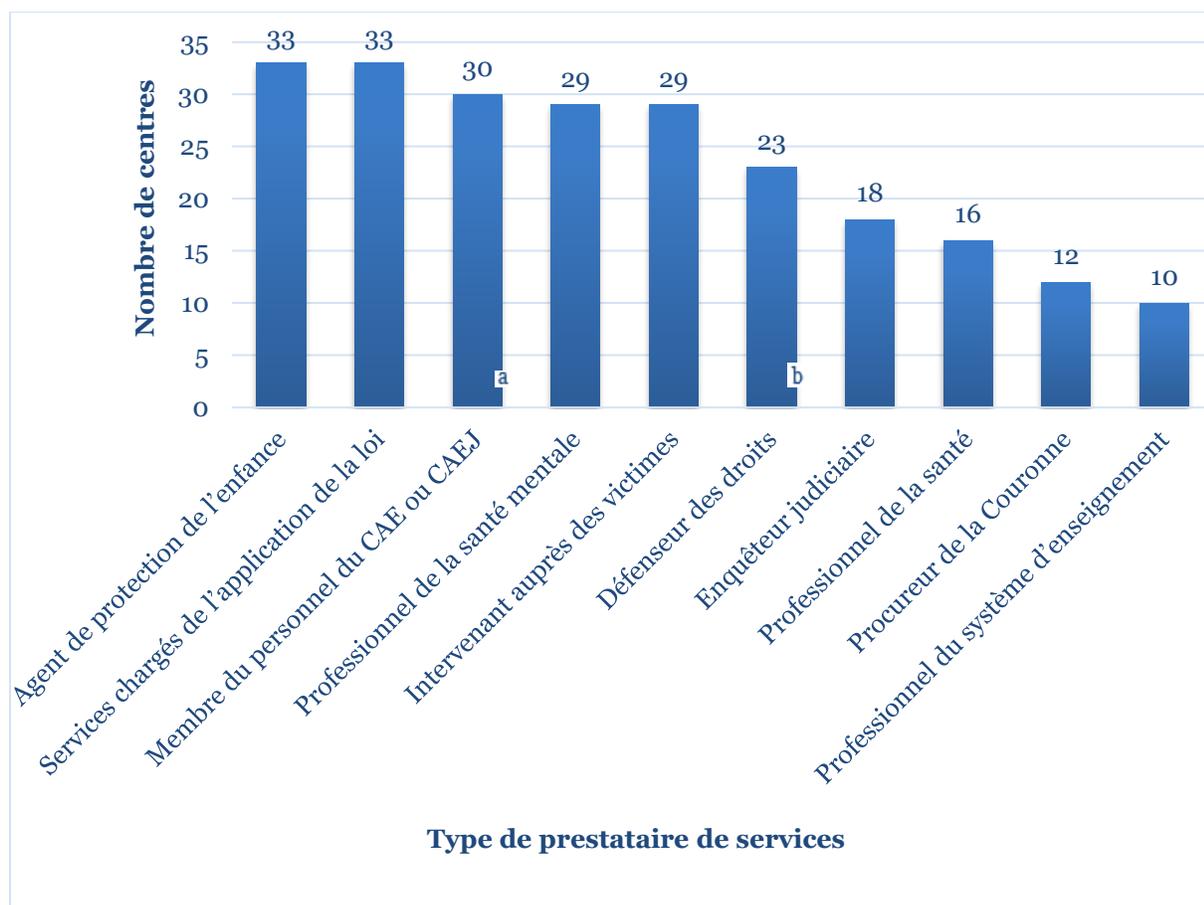
<sup>17</sup> Ministère de la Justice du Canada, 2018; Hickey, 2015

<sup>18</sup> Selon les besoins du client, il peut s'agir de prestataires de services autochtones, d'aînés ou de dirigeants autochtones.

<sup>19</sup> Un CAE/CAEJ fonctionnant sous l'égide d'un centre universitaire de santé et de services sociaux a précisé que des chercheurs universitaires faisaient partie de son ÉMD. Ces chercheurs universitaires mènent des recherches et des évaluations sur l'organisme.

<sup>20</sup> Nunavut Tunngavik Inc. aide les organismes inuits à comprendre leurs droits et obligations prévus dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* en veillant à ce que les droits des Inuit du Nunavut soient respectés.

**Figure 5 : Nombre de prestataires de services par type dans les ÉMD des CAE/CAEJ**



<sup>a</sup> Comprend les coordonnateurs, les navigateurs, les superviseurs, les gestionnaires, les directeurs, les défenseurs des droits, les enquêteurs judiciaires, les conseillers/thérapeutes, le personnel administratif et d'autres spécialistes (p. ex. communication, vie de l'enfant, évaluation, traumatisme).

<sup>b</sup> Comprend les défenseurs des droits de l'enfant, de la victime et de la famille.

**Remarques :**

1. Tous les CAE/CAEJ (35) ont répondu à la question.
2. Les options de réponse n'étaient pas mutuellement exclusives. Il a été demandé aux CAE/CAEJ de sélectionner tous les types de prestataires de services représentés au sein de leur propre ÉMD.

Le regroupement des prestataires de services de l'ÉMD dans les locaux du CAE/CAEJ est souvent considéré comme un avantage important du modèle de CAE/CAEJ, car il peut faciliter l'obtention de réponses rapides, l'échange de renseignements, des réunions fréquentes sur les cas et un soutien coordonné<sup>21</sup>. Cependant, il n'est pas toujours possible d'accueillir tous les membres de l'ÉMD au centre. La recherche a montré que les ÉMD non colocalisées peuvent néanmoins fournir des services utiles pour les clients et que ces centres s'adaptent souvent pour répondre aux besoins et aux ressources des collectivités qu'ils servent<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Ministère de la Justice du Canada, 2018

<sup>22</sup> Herbert et coll., 2018; Bertrand et coll., 2018

La plupart des CAE/CAEJ (31/35)<sup>23</sup> ont au moins un prestataire de services au sein de l'ÉMD colocalisée. Les prestataires de services de l'ÉMD colocalisée les plus courants sont des membres du personnel des CAE/CAEJ et des défenseurs des droits (voir le tableau 1). Deux CAE/CAEJ ont mentionné que les prestataires de services de l'ÉMD ne sont pas colocalisés dans leur centre.

**Tableau 1 : Nombre de prestataires de services au sein de l'équipe multidisciplinaire colocalisés dans les CAE/CAEJ**

Prestataires de services représentés au sein de l'ÉMD colocalisés dans le CAE ou CAEJ	Nombre de CAE/CAEJ
Membres du personnel du CAE ou CAEJ <sup>a</sup>	23
Défenseurs des droits de l'enfant, de la victime et de la famille	18
Agents de services chargés de l'application de la loi	14
Intervenants auprès des victimes	14
Professionnels de la santé mentale	13
Agents de protection de l'enfance	13
Professionnels de la santé	8
Enquêteurs judiciaires	7
Procureurs de la Couronne	3
Professionnels du système d'enseignement	2

<sup>a</sup> Comprend les coordonnateurs, les navigateurs, les superviseurs, les gestionnaires, les directeurs, les défenseurs des droits, les enquêteurs judiciaires, les conseillers/thérapeutes, le personnel administratif et d'autres spécialistes (p. ex. communication, vie de l'enfant, évaluation, traumatisme).

**Remarque :** Trente et un CAE/CAEJ ont répondu à la question.

### 3.4 Protocole de communication de renseignements/protocole d'entente

Comme élément clé du modèle de CAE/CAEJ, il y a la capacité des partenaires de l'ÉMD à communiquer des renseignements entre eux afin de réduire le nombre de fois où les victimes doivent être interrogées. L'échange de renseignements aide également les partenaires de l'ÉMD à travailler en collaboration pour fournir des services coordonnés aux enfants et aux jeunes clients ainsi qu'aux membres de leur famille. Pour faciliter l'échange de renseignements, il est utile que les centres disposent d'un protocole de communication de renseignements ou d'un protocole d'entente avec leurs partenaires<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Deux CAE/CAEJ n'ont pas répondu à la question. Deux des centres qui ont répondu à cette question l'ont fait en se basant sur les prestataires de services de l'ÉMD qui, selon eux, seraient colocalisés une fois leur centre en service. Un autre centre qui a répondu à cette question l'a fait en fonction des prestataires de services qui s'installeraient à son nouvel emplacement.

<sup>24</sup> Voir la ligne directrice 2 des [Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada](#).

La plupart des CAE/CAEJ en service ou en voie de mise en œuvre (24/35) ont déclaré avoir mis en place des protocoles de communication de renseignements ou des protocoles d'entente avec les partenaires de leur ÉMD. Huit centres ont déclaré ne pas avoir de protocole de communication de renseignements en place<sup>25</sup> et trois ont fait savoir que leur protocole de communication de renseignements était en cours d'élaboration.

### 3.5 Examens des cas

L'examen des cas permet aux CAE/CAEJ et aux partenaires de leur ÉMD de suivre les dossiers actifs en les examinant, en échangeant des renseignements actualisés sur les cas et en coordonnant les interventions si nécessaire. L'examen peut aider les partenaires à prendre des décisions éclairées, à exprimer des points de vue différents, à accroître la collaboration au sein de l'ÉMD, à améliorer le soutien et à renforcer la communication<sup>26</sup>. La plupart des CAE/CAEJ (21/28) ont affirmé que leur ÉMD procédait généralement à des examens de cas. Les sept autres centres ont précisé que leur ÉMD ne mène généralement pas d'examen de cas. Parmi ces centres, trois ont déclaré que les informations relatives à un cas sont échangées au besoin; cependant, des examens de cas sont rarement demandés ou organisés. L'un des centres a fait savoir que les examens de cas ne sont généralement pas nécessaires, car les partenaires de l'ÉMD travaillent en étroite collaboration.

Parmi les CAE/CAEJ qui ont déclaré procéder à des examens de cas, l'un d'eux l'a fait tous les jours, un autre chaque semaine, trois toutes les deux semaines et un dernier toutes les trois semaines. Sept centres ont affirmé qu'ils menaient des examens de cas chaque mois et un centre, chaque trimestre. Sept autres CAE/CAEJ ont déclaré avoir procédé à des examens de cas au besoin.

### 3.6 Suivi des cas

Les dossiers peuvent contenir des renseignements démographiques sur le client, des renseignements sur le cas ainsi que l'issue de l'enquête et de l'intervention. Un système de gestion ou de suivi des cas aide les centres à surveiller l'avancement des dossiers et à faire un suivi de l'issue tout au long du service<sup>27</sup>. Vingt-huit CAE/CAEJ en service ou en voie de mise en œuvre ont déclaré avoir mis en place un système de gestion ou de suivi des cas. Cinq centres en voie de mise en œuvre ont déclaré que leur système de suivi des cas était en cours d'élaboration, tandis que les deux autres centres en service et en voie de mise en œuvre ont précisé qu'ils ne disposaient pas d'un tel système.

Parmi les CAE/CAEJ qui ont déclaré avoir mis en place un système de suivi des cas, la majorité (17/28) ont déclaré utiliser un logiciel spécialisé de gestion des cas, le plus souvent une base de données personnalisée développée par Fused Air Inc. et Nucleus Labs<sup>28</sup>. Sept centres ont déclaré utiliser Excel<sup>29</sup>.

Ceux qui ont déclaré disposer d'un système de suivi des cas ont été invités à nommer les partenaires de l'ÉMD qui sont responsables du suivi des cas au sein du CAE/CAEJ. La majorité des centres (21/24) ont

---

<sup>25</sup> Certains centres ont déclaré utiliser des formulaires de consentement des clients comme mécanisme leur permettant de communiquer des renseignements avec les partenaires de leur ÉMD.

<sup>26</sup> Voir la ligne directrice 8 des [Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada](#).

<sup>27</sup> Voir la ligne directrice 9 des [Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada](#).

<sup>28</sup> Sept CAE/CAEJ ayant mis en place un système de suivi des cas n'ont pas précisé quel programme ou logiciel ils utilisaient.

<sup>29</sup> Un centre utilisait Excel en attendant que son logiciel de gestion des cas soit créé.

déclaré que le partenaire responsable est un membre du personnel du CAE/CAEJ, généralement un coordonnateur, un défenseur des droits ou un intervenant auprès des victimes. Les autres partenaires de l'ÉMD qui sont parfois chargés du suivi des cas sont les défenseurs des droits<sup>30</sup>, les agents de services chargés de l'application de la loi, les intervenants auprès des victimes, les professionnels de la santé mentale, les professionnels de la santé, les travailleurs des services sociaux et les conseillers en développement de la recherche. Un centre a déclaré que tous les partenaires de l'ÉMD sont responsables de leur propre suivi.

### 3.7 Services

Les services fournis par les CAE/CAEJ représentent une partie essentielle de ces centres. Ces services peuvent comprendre la prévention, les interventions, les poursuites, le traitement et l'aide aux enfants et aux jeunes victimes ainsi qu'à leurs familles. Les 28 CAE/CAEJ en service ont tous déclaré avoir proposé des entrevues judiciaires au cours de leur dernier exercice financier, et presque tous ont offert des services de santé mentale ainsi qu'un service d'aide à la victime et à la famille et la défense de leurs droits (voir le tableau 2). Ces services peuvent être proposés au CAE/CAEJ, ailleurs ou à la fois au centre et ailleurs. D'après les réponses, les entrevues judiciaires se déroulent le plus souvent sur place, tandis que les examens médico-légaux ont le plus souvent lieu ailleurs. L'[annexe B](#) présente une répartition des services fournis par chaque CAE ou CAEJ.

**Tableau 2 : Emplacement des services fournis par les CAE/CAEJ au cours de leur dernier exercice financier**

Services fournis	Nombre de CAE/CAEJ			
	Sur place	Ailleurs	Sur place et ailleurs	Total
Entrevue judiciaire	18	1	9	28
Services de santé mentale (p. ex., services de counseling, intervention de crise)	11	8	8	27
Services d'aide aux victimes et à la famille et défense de leurs droits (p. ex., donner de l'information, orienter, agir comme intermédiaire)	10		17	27
Examen médico-légal	5	14	5	24
Aide à la préparation de la déclaration de la victime	6	4	10	20
Préparation à la comparution	5	4	10	19

<sup>30</sup> Certains défenseurs des droits peuvent faire partie du personnel du CAE ou du CAEJ, d'autres non. Dans l'enquête, les centres ont différencié les défenseurs des droits qui travaillaient en tant que membres du personnel de leur CAE ou CAEJ de ceux qui travaillaient avec le centre en tant que prestataires de services de l'ÉMD.

Accompagnement au tribunal	1	8	10	19
Évaluation des traumatismes	8	3	7	18
Aide pour solliciter une indemnité	5	4	9	18
Autre <sup>a</sup>	2	1	3	6

<sup>a</sup> Comprend les services de protection de l'enfance (sur place et ailleurs), les réunions de planification scolaire (ailleurs), l'orientation vers d'autres partenaires ou mesures de soutien (sur place et ailleurs), l'accompagnement aux rencontres avec le procureur de la Couronne (sur place), les programmes de soutien social (sur place et ailleurs), les consultations de cas sur la sécurité de l'enfant (sur place), la gestion des témoins liés aux cas (sur place), et le groupe de jeunes de la Common Ground Church (sur place).

**Remarque :** Tous les CAE/CAEJ en service (28) ont répondu à la question.

Au cours du dernier exercice, 10 264 entrevues judiciaires ont été menées dans les CAE/CAEJ (n=25)<sup>31</sup> (voir le tableau 3). La plupart des CAE/CAEJ (25/28) ont déclaré que des agents spécialisés de services chargés de l'application de la loi<sup>32</sup> menaient généralement les entrevues judiciaires dans leur centre<sup>33</sup>. Les CAE/CAEJ ont également déclaré que des agents de protection de l'enfance (n=12) et des spécialistes des entrevues judiciaires (n=9) étaient leurs enquêteurs judiciaires; un centre a déclaré que des policiers ayant reçu une formation générale en entrevue judiciaire menaient les entrevues judiciaires sur place. Outre les entrevues judiciaires, parmi les CAE/CAEJ qui ont été en mesure de fournir un rapport, 1 936 clients ont reçu des services de santé mentale, 180 clients ont reçu une aide pour préparer une déclaration de la victime et 140 clients ont reçu une aide pour demander une indemnisation.

**Tableau 3 : Services fournis par les CAE/CAEJ à leurs clients au cours de leur dernier exercice financier**

Services fournis	Nombre de clients	Nombre de CAE/CAEJ
Entrevues judiciaires menées au CAE/CAEJ	8 430	25
Entrevues judiciaires menées ailleurs	1 834	6
Services de santé mentale fournis par le personnel des CAE/CAEJ ou les partenaires de l'ÉMD	1 936	16
Aide à la préparation des déclarations des victimes	180	7
Aide pour solliciter une indemnité	140	5

<sup>31</sup> Deux centres en service ne connaissaient pas la réponse à cette question et un centre a déclaré qu'aucune entrevue judiciaire n'avait été réalisée.

<sup>32</sup> La spécialisation concerne les enquêteurs judiciaires qui ont reçu une formation spéciale sur la manière de mener des entrevues judiciaires avec des enfants et des jeunes.

<sup>33</sup> La pratique exemplaire consiste à coordonner ou à mener conjointement les entrevues judiciaires, car cette approche tient compte des traumatismes et réduit le nombre de déclarations que l'enfant ou que le jeune doit faire aux professionnels. Les recherches futures devraient examiner si les entrevues judiciaires sont menées conjointement ou sont coordonnées dans les CAE/CAEJ.

**Remarque :** Vingt-cinq CAE/CAEJ ont répondu à la question.

### 3.7.1 Chiens de soutien

Près de la moitié des CAE/CAEJ (13/28) ont déclaré avoir au moins un chien de soutien. En tout, ces centres disposaient de 23 chiens de soutien au moment de l'enquête, la médiane étant d'un chien de soutien par centre. Le type le plus courant de chien de soutien utilisé par les CAE/CAEJ est le chien de l'établissement (21/23), un chien dressé pour fournir des services et présenter des comportements particuliers répondant aux besoins de l'organisme. Un centre a déclaré avoir recours à un chien de thérapie et un autre à un chien d'assistance.

Une question complémentaire a été posée aux centres pour savoir quand et où les chiens de soutien étaient utilisés (voir le tableau 4). Tous les CAE/CAEJ disposant de chiens de soutien les utilisent généralement dans leur centre et la plupart d'entre eux les utilisent lors des rencontres des clients avec les partenaires de l'ÉMD et lors des entrevues judiciaires. Les chiens de soutien sont moins souvent utilisés lors d'un examen médico-légal ou lors de séances de counseling. Les CAE/CAEJ proposent généralement des chiens de soutien aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs soignants, mais ils sont moins susceptibles de proposer des services de chiens de soutien aux soignants dans le cadre d'examen médico-légaux, d'accompagnements à l'audience, d'entrevues judiciaires et d'examen de témoignages en cour.

**Tableau 4 : Moment où les chiens de soutien sont proposés par les CAE/CAEJ, par lieu**

Moment où les chiens de soutien sont proposés	Nombre de CAE/CAEJ			
	Sur place	Ailleurs <sup>a</sup>	Sur place et ailleurs	Total
Au CAE/CAEJ en général (p. ex. lors de la première visite)	7		6	13
Rencontres du client avec les partenaires de l'ÉMD	7		5	12
Entrevue judiciaire	9	1	2	12
Accompagnement à l'audience (y compris pendant le témoignage)		1	8	9
Préparation à la comparution	3	1	5	9
Examen du témoignage en cour	2	1	5	8
Aide à la préparation de la déclaration de la victime	2	1	3	6
Évaluation des traumatismes	3	1	2	6
Examen médico-légal	2	3		5
Séances de counseling	2		2	4
Autres <sup>b</sup>	1			1

<sup>a</sup> Le Sanare Centre a déclaré qu'il proposait des chiens de soutien ailleurs pour aider à la préparation des déclarations des victimes, à la préparation à la comparution, au témoignage en cours, aux entrevues judiciaires et aux examens médico-légaux, mais il était en train d'emménager dans un nouvel immeuble avec des partenaires au moment de l'enquête. Son objectif était de proposer des chiens de soutien sur place pour ces services dans leurs nouveaux locaux.

<sup>b</sup> Comprend le groupe de jeunes de la Common Ground Church.

**Remarque :** Treize CAE/CAEJ ont répondu à la question.

### 3.7.2 Services éducatifs

La majorité des CAE/CAEJ en service et en voie de mise en œuvre (29/33) ont déclaré qu'ils fournissaient un certain type de services éducatifs, quatre d'entre eux déclarant ne pas fournir de services éducatifs<sup>34</sup>. Les types de services éducatifs les plus courants proposés par les CAE/CAEJ sont les webinaires, les présentations et les ateliers (n=27)<sup>35</sup>, suivis par les campagnes médiatiques (n=19), les ressources en ligne (n=16), les activités communautaires (n=14) et les conférences (n=9). Les autres types de services éducatifs nommés par les centres comprennent la formation des partenaires de l'ÉMD (n=3) et la formation d'autres professionnels, des parents ou du public (n=2).

Tous les CAE/CAEJ qui fournissent des services éducatifs déclarent offrir au moins un type de service éducatif au grand public, et nombre d'entre eux fournissent également un service éducatif aux professionnels (28/29), aux enfants et aux jeunes (24/29) ainsi qu'aux parents et aux soignants (24/29). Les CAE/CAEJ ont généralement déclaré cibler des publics particuliers lorsqu'ils fournissent certains services éducatifs. Par exemple, les conférences, les webinaires, les présentations et les ateliers s'adressent généralement davantage aux professionnels. Les activités communautaires s'adressent davantage aux professionnels et au grand public. Les campagnes médiatiques s'adressent également plus souvent au grand public. D'autre part, les ressources en ligne sont généralement fournies à tous les publics, y compris les enfants et les jeunes, les parents et les soignants, les professionnels et le grand public.

### 3.8 Issues des cas

Il a été demandé aux CAE/CAEJ de communiquer des renseignements sur les issues des cas. Cependant, de nombreux centres n'ont pas accès à ces données ou ne sont pas en mesure de communiquer des données sur les issues des cas. Les CAE/CAEJ peuvent faire face à plusieurs difficultés en ce qui concerne la collecte des données sur les issues des cas et l'accès à de telles données. Certains ne sont parfois pas en mesure d'accéder aux données d'un partenaire de l'ÉMD qui utilise un système de base de données distinct; d'autres ne sont pas en mesure de recevoir les données d'un partenaire s'ils n'ont pas conclu d'entente de communication des données. Certains centres ont déclaré qu'ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour examiner le nombre de cas ou qu'un partenaire de l'ÉMD (p. ex. un agent de police) n'avait pas nécessairement le temps de compiler les données.

---

<sup>34</sup> Un centre ne savait pas quels services éducatifs étaient fournis et un autre a déclaré qu'il était encore en train d'élaborer des services éducatifs au moment de l'enquête.

<sup>35</sup> Deux centres ont précisément déclaré qu'ils faisaient des présentations dans les écoles.

Bien que quelques CAE/CAEJ aient fourni des données sur les issues des cas, la plupart des données ont été exclues de cette section en raison d'un faible taux de réponse<sup>36</sup>. Neuf CAE/CAEJ ont déclaré que des accusations ont été portées dans 2 335 cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce chiffre n'est peut-être pas fiable et il convient d'être prudent lors de l'interprétation de cette information.

### **3.9 Installations adaptées aux enfants dans les palais de justice**

Les installations adaptées aux enfants dans les palais de justice sont conçues de façon à ce que les enfants qui doivent témoigner se sentent aussi à l'aise que possible et que ces installations permettent d'atténuer l'anxiété et le stress qu'un enfant peut ressentir au tribunal. Ces palais de justice peuvent comprendre, par exemple, des salles d'attente, des salles d'audience et des couloirs adaptés aux enfants, colorés et dotés de meubles confortables et de jouets en peluche. Ces palais de justice peuvent également offrir une entrée arrière séparée et du personnel d'aide aux victimes pour les enfants et les jeunes qui témoignent. La moitié des CAE/CAEJ en service (14/28) ont déclaré que des installations adaptées aux enfants sont proposées dans les palais de justice de leur région. Dix ont déclaré que ces installations n'étaient pas proposées et quatre ont déclaré ne pas savoir si des installations adaptées aux enfants étaient proposées.

La plupart des centres (10/13)<sup>37</sup> qui disposent d'installations adaptées aux enfants dans les palais de justice de leur région ont déclaré que ces installations comprennent des salles d'attente spécialement aménagées pour les enfants. Six CAE/CAEJ ont déclaré que les palais de justice disposent de salles de télévision en circuit fermé (TVCF), permettant à la victime ou au témoin de témoigner à l'extérieur de la salle d'audience par l'intermédiaire de la liaison vidéo de TVCF. Deux centres ont également déclaré que les palais de justice de leur région disposent d'une salle d'audience spécialement aménagée pour les enfants, qui peut offrir, par exemple, des écrans pour les témoins.

### **3.10 Salles de témoignage à distance dans les CAE/CAEJ**

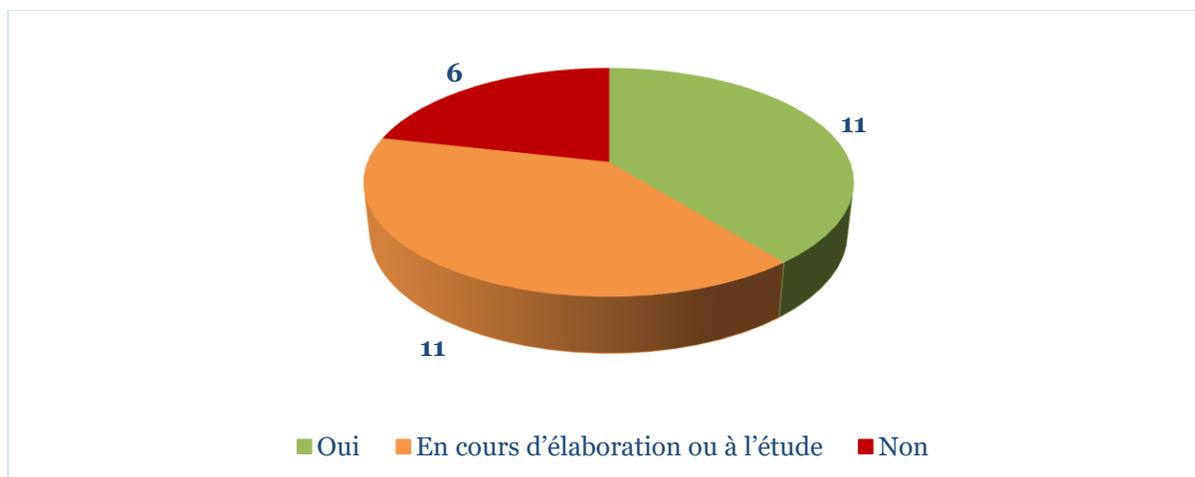
Ces dernières années, en partie sous l'impulsion de la pandémie de COVID-19, plusieurs CAE/CAEJ ont mis en place l'option de témoignage à distance pour faciliter la participation des enfants et des jeunes victimes et témoins aux procédures judiciaires. Les CAE/CAEJ peuvent proposer l'option de témoignage à distance soit dans une salle de témoignage à distance désignée, soit dans un autre local de leur centre. Cette nouvelle approche permet aux enfants et aux jeunes de témoigner dans un environnement sûr et adapté, où ils ne risquent pas de croiser l'accusé et où le risque d'être à nouveau traumatisés est réduit. Onze CAE/CAEJ ont déclaré avoir la possibilité de proposer l'option de témoignage à distance dans leur centre (voir la figure 6). Six CAE/CAEJ n'avaient pas la possibilité de proposer le témoignage à distance, tandis que 11 centres étaient en train de mettre en place ou d'envisager de proposer le témoignage à distance au moment de l'enquête.

---

<sup>36</sup> Ce rapport ne contient pas de données sur le nombre de cas portés devant les tribunaux, le nombre de cas ayant abouti à une déclaration de culpabilité, les mesures d'aide au témoignage auxquelles les clients ont eu accès et ont fait appel et les mesures prises pour faciliter la participation des témoins.

<sup>37</sup> Tous les CAE/CAEJ, à l'exception d'un seul, qui disposent d'installations adaptées aux enfants dans les palais de justice de leur région, ont répondu à la question de suivi concernant les installations proposées (13/14).

**Figure 6 : Capacité à offrir le témoignage à distance par CAE/CAEJ**



**Remarque :** Tous les CAE/CAEJ en service (28) ont répondu à la question.

Il a été demandé aux centres qui étaient en mesure de proposer l'option de témoignage à distance combien de fois le témoignage à distance avait été utilisé dans leur centre au cours du dernier exercice financier. Bien que la plupart des centres ont déclaré que le témoignage à distance était rarement (5/11) ou jamais (4/11) utilisé dans leur centre, deux CAE/CAEJ ont déclaré que le témoignage à distance avait été souvent utilisé dans leur centre au cours du dernier exercice. Pour mieux comprendre les obstacles à la mise en œuvre et à l'utilisation du témoignage à distance, le ministère de la Justice du Canada a mené des entrevues avec des représentants de centres qui offraient, n'offraient pas ou envisageaient d'offrir le témoignage à distance. Le rapport définitif sera accessible sur le site du ministère de la Justice du Canada.

### 3.11 Formation

La participation à la formation continue et aux possibilités de formation est essentielle au bon fonctionnement des CAE/CAEJ afin que le personnel et les membres de l'ÉMD soient correctement outillés pour répondre aux besoins de leurs clients. Les possibilités de formation peuvent inclure la participation à des ateliers ou à des conférences, les connaissances à jour au sujet des nouvelles recherches et de la nouvelle documentation, la participation à un examen interdisciplinaire par les pairs et l'apprentissage basé sur les compétences<sup>38</sup>. Tous les CAE/CAEJ en service et en voie de mise en œuvre (n=34)<sup>39</sup> ont déclaré que leur personnel avait suivi une formation au cours du dernier exercice. En moyenne, le personnel des CAE/CAEJ a suivi environ six types de formation différents au cours de leur dernier exercice financier. La plupart des CAE/CAEJ ont déclaré que leur personnel avait suivi une

<sup>38</sup> Voir la ligne directrice 10 des [Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada](#).

<sup>39</sup> Un centre n'a pas répondu à la question.

formation sur les pratiques et les organismes tenant compte des traumatismes, sur la santé mentale, sur la diversité et l'inclusion et sur la violence faite aux enfants (voir le tableau 5).

Deux CAE/CAEJ ont également nommé d'autres sujets de formation, notamment :

- équité des données;
- consommation de substances et toxicomanie, et réduction des méfaits;
- comprendre la haine et l'extrémisme;
- troubles de l'alimentation;
- communication.

**Tableau 5 : Sujets des formations suivies par le personnel des CAE/CAEJ au cours de leur dernier exercice financier<sup>40</sup>**

Sujets de formation	Nombre de CAE/CAEJ
Pratiques tenant compte des traumatismes/organismes tenant compte des traumatismes	30
Santé mentale <sup>a</sup>	28
Violence faite aux enfants <sup>b</sup>	27
Diversité et inclusion <sup>c</sup>	27
Aide aux victimes et défense de leurs droits <sup>d</sup>	25
Équipe multidisciplinaire <sup>e</sup>	24
Entrevue judiciaire <sup>f</sup>	17
Capacité organisationnelle <sup>g</sup>	7
Autre <sup>h</sup>	1

<sup>a</sup> Comprend le mieux-être des clients, le mieux-être du personnel et des partenaires du CAE/CAEJ, les services thérapeutiques, les traumatismes vicariants, les cours de premiers secours en santé mentale et la formation en counseling en cas de violence sexuelle.

<sup>b</sup> Comprend la prévention, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, la formation sur les signes de la traite de personnes et la sécurité sur Internet.

<sup>c</sup> Comprend le contexte culturel du traumatisme et la formation sur un groupe de clients particulier, comme les enfants autochtones.

<sup>d</sup> Comprend le rôle de défenseur des droits de la victime, la formation de chiens de soutien, la préparation à la comparution et le soutien connexe.

<sup>e</sup> Comprend des examens des cas et des exercices favorisant l'esprit d'équipe.

<sup>f</sup> Comprend la formation en sciences judiciaires et sur le processus d'enquête.

<sup>g</sup> Comprend le programme de bénévolat et les collectes de fonds.

<sup>h</sup> Comprend une formation sur les jeunes ayant des comportements sexuels problématiques, l'équité des données, la consommation de substances et la réduction de la violence, la compréhension de la haine et de l'extrémisme ainsi que les troubles de l'alimentation.

<sup>40</sup> Les sujets de formation couvraient la plupart des lignes directrices sur les pratiques exemplaires nommées dans les *Lignes directrices nationales relatives aux CAE/CAEJ du Canada*. Pour accéder aux Lignes directrices, voir : [https://cac-cae.ca/wp-content/uploads/CAC-CYAC-National-Guidelines\\_FR-October-2021-FINAL.pdf](https://cac-cae.ca/wp-content/uploads/CAC-CYAC-National-Guidelines_FR-October-2021-FINAL.pdf).

**Remarques :**

1. Trente-quatre CAE/CAEJ ont répondu à la question.
2. Le Lanark Child and Youth Advocacy Centre a également comptabilisé les sujets de formation financés par son centre et auxquels ont participé des partenaires de la collectivité, tels que la police et les agents de protection de l'enfance.

En outre, 17 CAE/CAEJ en service ou en voie de mise en œuvre ont fait part de sujets de formations qui pourraient être utiles pour leur personnel. La formation sur la santé mentale est l'un des types de formation les plus fréquemment suivis au cours de leur dernier exercice; c'est aussi le type de formation le plus souvent considéré comme potentiellement utile pour le personnel à l'avenir. Les CAE/CAEJ ont précisément déclaré que les formations sur les sujets de santé mentale suivants pourraient être utiles : risque de suicide et intervention, réponses thérapeutiques aux comportements sexuels problématiques, nouvelles approches de traitement, dissociation, interventions thérapeutiques lors de délinquance entre pairs, traumatisme vicariant et stratégies de réduction de l'anxiété pour les enfants lorsqu'ils ont à témoigner.

Les CAE/CAEJ estiment que d'autres sujets de formation pourraient être utiles pour le personnel :

- la diversité et l'inclusion, y compris les relations avec les Autochtones, les nouveaux arrivants, les immigrants et les réfugiés;
- l'ÉMD, comme l'échange de renseignements, les processus de la GRC, l'élaboration de protocoles interorganismes et la pratique interdisciplinaire;
- les entrevues judiciaires, comme les entrevues judiciaires spécialisées avec les enfants;
- la violence faite aux enfants, y compris les comportements sexuels problématiques et la violence familiale.

### **3.12 Recherche et évaluation**

La recherche permet de définir les mesures qui pourraient être et qui sont efficaces pour aider les enfants victimes et les jeunes victimes servis par les CAE/CAEJ. De même, l'évaluation permet de déterminer l'efficacité, l'efficacité et la pertinence des modèles et des offres des CAE/CAEJ existants. Une évaluation peut être formative ou sommative et peut porter sur un service ou sur une partie ou l'ensemble du CAE ou CAEJ.

En tout, 22 CAE/CAEJ ont déclaré mener des activités de recherche, neuf ont déclaré ne pas en mener et quatre ont déclaré ne pas savoir si leur centre menait des activités de recherche. Parmi les CAE/CAEJ qui mènent des activités de recherche, 16 ont déclaré qu'ils menaient des activités de recherche en collaboration avec d'autres, le plus souvent avec des chercheurs universitaires affiliés à une université (8/16). Quelques centres ont également déclaré collaborer avec leur réseau provincial (5/16) ou avec un autre CAE ou CAEJ (2/16). En outre, deux CAE/CAEJ menant des activités de recherche ont déclaré qu'ils menaient ces activités à la fois de façon indépendante et en collaboration; quatre autres centres ont déclaré qu'ils menaient ces activités de façon indépendante.

Les CAE/CAEJ ont eu également à dire s'ils avaient participé à de la recherche menée par d'autres organismes, comme des organismes gouvernementaux, scolaires ou non gouvernementaux, au-delà de leur participation à l'enquête sur les opérations du ministère de la Justice du Canada. Environ un tiers des CAE/CAEJ (12/35) ont déclaré qu'ils participaient à de la recherche menée par d'autres organismes,

tandis que 19 ne le font pas et quatre ne savent pas vraiment s'ils ont participé à des activités de recherche menées par d'autres organismes.

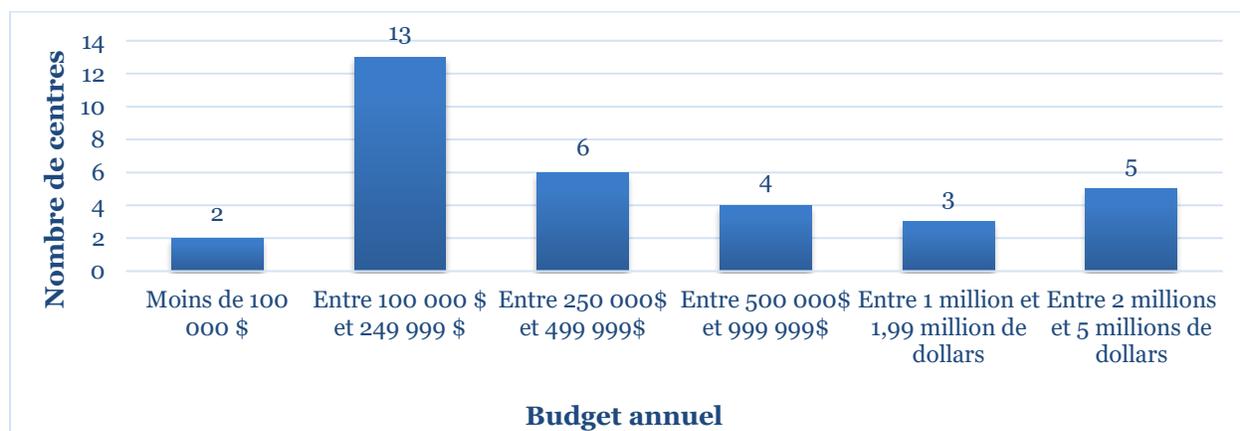
En ce qui concerne les évaluations, plus de la moitié (20/35) des CAE/CAEJ ont fait l'objet ou étaient en train de faire l'objet d'une évaluation. Sur ces 20 centres, la moitié a déclaré avoir fait l'objet d'une évaluation dans le passé et l'autre moitié a précisé être en train de faire l'objet d'une évaluation au moment de l'enquête<sup>41</sup>. En revanche, 14 CAE/CAEJ ont déclaré n'avoir jamais fait l'objet d'une évaluation<sup>42</sup>.

### 3.13 Financement

Le financement peut constituer une difficulté importante pour les CAE/CAEJ. Les CAE/CAEJ étant des organismes communautaires, il est essentiel pour eux d'obtenir du financement pour maintenir, améliorer et étendre leurs services et leurs activités. Le ministère de la Justice du Canada, par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes, fournit des fonds aux CAE/CAEJ pour soutenir la mise en œuvre de nouveaux centres, des centres en voie de mise en œuvre ou les premières étapes de la mise en œuvre de centres, la prestation de services de centres en service ainsi que la mise en œuvre de réseaux et le renforcement des capacités. Les CAE/CAEJ peuvent également recevoir du financement d'autres sources, comme d'autres ministères fédéraux, un gouvernement provincial ou territorial, une administration municipale, des fondations privées, des donateurs et des activités de collecte de fonds.

Presque tous les centres en service et en voie de mise en œuvre (33/35) ont communiqué leur budget annuel pour le dernier exercice<sup>43</sup>. Globalement, la majorité (21/33) disposait d'un budget annuel inférieur à 500 000 \$ au cours de leur dernier exercice. Les 12 autres CAE/CAEJ ont déclaré avoir un budget annuel compris entre 500 000 \$ et 5 millions de dollars (voir la figure 7).

**Figure 7 : Budget annuel des CAE/CAEJ au cours de leur dernier exercice financier**



<sup>41</sup> Un centre ne savait pas s'il avait été évalué.

<sup>42</sup> Quatre de ces centres étaient encore en voie de mise en œuvre au moment de l'enquête, ce qui explique qu'ils n'aient jamais été évalués. Dans l'enquête, le terme « évaluation » n'a pas été défini et, par conséquent, les CAE/CAEJ peuvent avoir mal interprété ce qu'est une évaluation. Certains centres en service n'avaient pas non plus connaissance d'évaluations antérieures à leur centre, en raison de récents changements au sein du personnel. En raison de ces limitations, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

<sup>43</sup> Un centre a préféré ne pas répondre à la question et l'autre centre a déclaré qu'il ne disposait pas encore d'un budget annuel étant donné qu'il était encore en voie de mise en œuvre.

**Remarque :** Trente-trois CAE/CAEJ ont répondu à la question.

Tous les CAE/CAEJ en voie de mise en œuvre ont déclaré avoir un budget annuel inférieur à 250 000 \$, à l'exception d'un centre en voie de mise en œuvre qui avait un budget annuel entre 250 000 \$ et 499 999 \$. En revanche, les CAE/CAEJ en service disposaient d'un budget annuel médian de 250 000 \$ à 499 999 \$ au cours de leur dernier exercice financier. Lors de l'interprétation de ces résultats, il est important de se rappeler que chaque CAE ou CAEJ a une structure différente et dessert des collectivités différentes pour ce qui est de la taille, de la situation géographique et de l'environnement socioculturel. Le budget de fonctionnement d'un centre peut également ne pas refléter les moyens nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le modèle de CAE ou de CAEJ de manière à obtenir les meilleurs résultats pour les enfants, les jeunes et les familles qu'il sert.

Interrogés sur les aspects pour lesquels les CAE/CAEJ auraient besoin d'un appui et de fonds supplémentaires, presque tous les CAE/CAEJ au budget annuel inférieur à 500 000 \$ (n=17)<sup>44</sup> ont déclaré qu'ils avaient du mal à obtenir un financement suffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement, comme les installations ou le personnel. En outre, six autres CAE/CAEJ, soit trois ayant un budget annuel de 500 000 \$ à 999 999 \$ et trois ayant un budget annuel de 2 millions à 5 millions de dollars, ont également déclaré avoir besoin de plus de fonds pour couvrir les coûts de fonctionnement; au total, plus des quatre cinquièmes des centres (23/27)<sup>45</sup> ont soulevé cette difficulté. Quelques CAE/CAEJ ont également déclaré qu'ils auraient besoin de fonds pour mettre en place des salles de témoignage à distance et agrandir leur centre, soit en mettant en œuvre de nouveaux emplacements, soit en pilotant différents projets.

**Tableau 6 : Sources de financement des CAE/CAEJ**

Sources de financement	Nombre de CAE/CAEJ
Subventions/financement du gouvernement fédéral	32
Secteur privé/donateurs	25
Subventions/financement du gouvernement provincial ou territorial	25
Activités de collecte de fonds	19
Fondations	18
Subventions/financement de l'administration municipale	14
Partenaires de l'ÉMD	7
Organisme d'accueil	6

**Remarques :**

1. Tous les CAE/CAEJ (35) ont répondu à la question.

<sup>44</sup> Trois centres ayant déclaré avoir un budget annuel inférieur à 500 000 \$ n'ont pas répondu à la question portant sur un aspect pour lequel leur CAE ou CAEJ aurait besoin d'un appui et de fonds supplémentaires.

<sup>45</sup> Vingt-sept CAE/CAEJ ont répondu à la question portant sur un aspect pour lequel leur CAE ou CAEJ aurait besoin d'un appui et de fonds supplémentaires.

2. Les options de réponse n'étaient pas mutuellement exclusives. Les CAE/CAEJ ont été invités à sélectionner toutes les sources par lesquelles ils ont reçu du financement.

Comme l'indique le tableau 6 ci-dessus, presque tous les CAE/CAEJ ont reçu des subventions ou du financement du gouvernement fédéral pour couvrir une partie de leurs coûts de fonctionnement. La majorité d'entre eux ont reçu une partie de leur financement sous forme de subventions ou de financement du gouvernement provincial ou territorial, ainsi que du secteur privé et de donateurs. Plus de la moitié d'entre eux ont également reçu une partie de leur financement par l'intermédiaire d'activités de collecte de fonds et de fondations. Certains centres ont reçu du financement d'autres sources, notamment par des subventions et du financement d'une administration municipale, des partenaires de l'ÉMD et de leur organisme d'accueil, s'il y a lieu. Lors de l'interprétation de ces résultats, il est important de se rappeler que le nombre de CAE/CAEJ ayant reçu du financement de ces différentes sources ne tient pas compte du montant du financement provenant de ces sources.

### **3.14 Plus grandes réussites et difficultés**

Dans la dernière partie de l'enquête, les CAE/CAEJ en service et en voie de mise en œuvre ont été invités à faire part de leur plus grande réussite et de leur plus grande difficulté. Bien qu'il ait été demandé aux centres de donner seulement une réussite et une difficulté, certains CAE/CAEJ ont fait part de plusieurs réussites et de plusieurs difficultés. Par conséquent, les chiffres fournis ci-dessous ne correspondent pas au nombre total de centres ayant répondu aux questions sur le sujet.

En ce qui concerne les plus grandes réussites, les réponses varient considérablement, ce qui montre la situation de diversité au sein des CAE/CAEJ. La réussite la plus souvent mentionnée (8/33)<sup>46</sup> repose sur les partenariats solides des centres avec les partenaires de l'ÉMD, par exemple, sur la façon des centres de renforcer leurs relations avec les partenaires grâce à un respect et à une confiance mutuels, sur la façon de travailler ensemble de manière transparente et sur l'inclusion de professionnels compétents et dévoués au sein de l'ÉMD. Une autre réussite mentionnée (7/33) concerne le modèle de CAE et de CAEJ, qui, selon les centres, aide les enfants, les jeunes et leurs familles et a apporté un changement considérable dans leur collectivité. Les CAE/CAEJ ont également dit connaître du succès dans leurs activités d'enseignement et de sensibilisation (6/33) et relativement au nombre de clients et de familles qu'ils servent (5/33).

Tous les CAE/CAEJ ont fait part de leurs plus grandes difficultés. Plus de la moitié (19/35) ont déclaré avoir des difficultés à obtenir un financement durable pour leur personnel, leurs services, leurs installations et leur expansion. En particulier, cinq de ces centres ont soulevé la difficulté d'obtenir un financement durable pour les ressources en personnel, qu'ils considèrent comme essentielles pour servir leur collectivité et ses besoins croissants.

Bien que les partenariats de l'ÉMD soient considérés comme une réussite par plusieurs CAE et CAEJ, la collaboration entre les partenaires est également considérée comme une difficulté par environ un quart des CAE/CAEJ (9/35). Ces difficultés comprennent la nécessité d'établir des relations continues, les problèmes liés à la création de changements et à la collaboration avec les partenaires de l'ÉMD pour changer les choses et s'adapter, les problèmes de communication, le manque de collaboration avec

---

<sup>46</sup> Deux centres n'ont fait connaître aucune réussite.

certaines partenaires ou entre les partenaires ainsi que les difficultés à obtenir un financement de la part de leurs partenaires.

En outre, six centres ont fait état de difficultés en matière de ressources humaines, telles que des problèmes de maintien en poste et de roulement du personnel, la pénurie de main-d'œuvre, des problèmes pour combler les lacunes en matière d'expertise au sein de l'équipe et des difficultés à recruter du personnel autochtone. Quatre centres ont également fait état de difficultés à faire connaître leur centre, notamment en ce qui concerne son existence et ses services, le recrutement de champions et la reconnaissance du modèle de CAE et de CAEJ.

## 4.0 Conclusion

Le présent rapport a résumé les résultats de l'*Enquête nationale sur les opérations des CAE et des CAEJ réalisée en 2022-2023*. Tous les CAE/CAEJ ont déclaré servir des enfants et des jeunes âgés de 3 à 15 ans, bien que certains centres aient pour clientèle des enfants et des jeunes de moins de 3 ans ou de plus de 15 ans. Les centres étaient plus susceptibles d'avoir servi des enfants et des jeunes ayant subi de la violence physique ou des sévices sexuels plutôt que d'autres types de violence faite aux enfants. Les CAE/CAEJ ont déclaré que de nombreux types de prestataires de services faisaient partie de leur ÉMD; les types de prestataires de services les plus fréquemment cités étaient les agents de protection de l'enfance, les agents de services chargés de l'application de la loi, les membres du personnel des CAE/CAEJ, les défenseurs des droits et les intervenants auprès des victimes. Les services les plus susceptibles d'être proposés par les CAE/CAEJ sont les entrevues judiciaires, qui sont le plus souvent proposées sur place, ainsi que les services de santé mentale et les services d'aide aux victimes et à la famille et la défense de leurs droits. La plupart des CAE/CAEJ ont déclaré qu'ils recevaient une partie de leur financement du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial ou territorial, du secteur privé ou de donateurs; cependant, la majorité des centres ont déclaré qu'ils avaient des difficultés à obtenir un financement durable suffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement, tels que les coûts des installations et du personnel. Dans l'ensemble, les CAE/CAEJ ont fait état d'une grande réussite dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires de l'ÉMD et dans l'utilisation du modèle de CAE et de CAEJ, deux éléments jugés utiles pour aider efficacement les enfants, les jeunes et leurs familles.

Ce rapport fournit des données nationales sur les CAE/CAEJ qui ont participé à l'enquête et montre comment les centres ont adapté le modèle de CAE et de CAEJ pour répondre aux besoins uniques des collectivités qu'ils servent. Cependant, il est important de rappeler que tous les CAE/CAEJ n'ont pas répondu à l'enquête. Par conséquent, les résultats de l'enquête ne doivent pas être interprétés comme un tableau national complet des CAE/CAEJ au Canada.

La collecte des données a également posé des problèmes, malgré les efforts déployés pour les atténuer avant la diffusion de l'enquête. Les CAE/CAEJ n'ont pas été en mesure de fournir toutes les données demandées et n'ont pas tous eu accès aux données demandées dans l'enquête, étant donné qu'ils avaient des mécanismes de rapport et des ententes de communication de données différents, ce qui les a peut-être ou non empêchés de recevoir des données des partenaires de l'ÉMD ou d'y accéder. Cette constatation souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer la collecte des données nationales, notamment l'élaboration d'exigences nationales en matière de données, qui devraient inclure les résultats à court et à long terme. Des travaux sont en cours au sein des réseaux provinciaux des CAE et des CAEJ pour permettre l'adoption d'approches régionales normalisées concernant la définition des concepts principaux et la collecte de données; le Sous-comité de la recherche du réseau

national des centres d'appui aux enfants et des centres d'appui aux enfants et à la jeunesse commence à étudier les moyens d'améliorer la collecte de données à l'échelle nationale.

## Références

- BERTRAND, L. D., PAETSCH, J. J., BOYD, John-Paul et BALA, Nicholas. [\*Données probantes étayant les lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants au Canada\*](#), Ottawa (Ontario), 2018. Ministère de la Justice du Canada.
- Centres d'appui aux enfants et centres d'appui aux enfants et aux adolescents de partout au Canada. [\*Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada\*](#), Toronto (Ontario), 2021. Centres nationaux d'appui aux enfants et aux adolescents.
- Ministère de la Justice du Canada. [\*Mieux comprendre l'établissement et l'impact des Centres d'appui aux enfants \(CAE\)\*](#), Ottawa (Ontario), 2018. Ministère de la Justice du Canada.
- Ministère de la Justice du Canada. [\*Initiative des centres d'appui aux enfants/centres d'appui aux enfants et aux adolescents\*](#), sans date.
- HERBERT, James Leslie, WALSH, Wendy et BROMFIELD, Leah. [\*A national survey of characteristics of child advocacy centers in the United States: Do the flagship models match those in broader practice?\*](#), « Child Abuse & Neglect », 2018, vol. 76, pp. 583-595.
- HICKEY, Shanna. [\*Centres d'appui aux enfants et centres d'appui aux enfants et aux adolescents au Canada : Résultats de l'Enquête nationale sur les opérations\*](#), Ottawa (Ontario), 2015. Ministère de la Justice du Canada.
- REID, Susan. [\*Drug Endangered Children in Canada: A Report to the Drug Abuse Committee, Canadian Association of Chiefs of Police\*](#), Ottawa (Ontario), 2012. Sécurité publique Canada.

## Liste des sigles

2ELGBTQI+	Deux esprits, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel, plus
CAC	Child advocacy centre (voir CAE)
CAE	Centre d'appui aux enfants
CAEJ	Centre d'appui aux enfants et aux jeunes
CYAC	Child and youth advocacy centre (voir CAEJ)
ÉMD	Équipe multidisciplinaire
GRC	Gendarmerie royale du Canada
TVCF	Télévision en circuit fermé

**Annexe A : Stade opérationnel des CAE/CAEJ<sup>47</sup>**

CAE ou CAEJ	Stade opérationnel	Modèle	Régions desservies	Âges visés
Colombie-Britannique				
<b>Big Bear Child and Youth Advocacy Center (société)</b>	En service	Approche coordonnée sur place	Urbaines et rurales	De 2 à 18 ans et plus
<b>Chilliwack Child and Youth Advocacy Center</b>	Étude de faisabilité	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Langley Child and Youth Advocacy Center</b>	En voie de mise en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Oak Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 19 ans
<b>Raven's Nest Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 2 à 18 ans
<b>Safe Kids &amp; Youth (SKY) Coordinated Response</b>	En service	Approche rurale/virtuelle	Rurales uniquement	De 0 à 19 ans
<b>Sophie's Place Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines uniquement	De 0 à 15 ans
<b>Child Advocacy Centre of Kelowna</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 19 ans
<b>Treehouse Vancouver Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines uniquement	De 0 à 18 ans
<b>Victoria Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines uniquement	De 3 à 18 ans
Alberta				
<b>Caribou Child and Youth Centre</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 3 à 18 ans
<b>Chinook Child and Youth Advocacy Center</b>	En voie de mise en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Luna Child and Youth Advocacy Centre</b>	En service	Approche sur place et	Urbaines et rurales	De 0 à 18 ans

<sup>47</sup> Les 35 CAE/CAEJ sont inclus dans ce tableau.

		approche mobile		
<b>South Eastern Alberta Child Advocacy Centre (Sanare Centre)</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 17 ans
<b>Zebra Child and Youth Advocacy Center (société)</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 3 à 18 ans et adultes ayant des besoins particuliers
Saskatchewan				
<b>Little Bear Child &amp; Youth Advocacy Centre</b>	Étude de faisabilité	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Regina Children's Justice Centre</b>	En service	Approche sur place	Urbaines uniquement	De 0 à 16 ans
Manitoba				
<b>Toba Centre for Children &amp; Youth Inc.</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 3 à 18 ans
Ontario				
<b>Boost Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines uniquement	De 0 à 17 ans
<b>Cedar Centre</b>	En voie de mise en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Child and Youth Advocacy Center – Région de Waterloo</b>	En service	Approche sur place et approche mobile	Urbaines et rurales	De 2 à 18 ans
<b>Child and Youth Advocacy Center of Nipissing (district)</b>	En service	Approche sur place	Nord	De 0 à 18 ans
<b>Simcoe Muskoka Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place et approche mobile	Urbaines et rurales	De 3 à 24 ans
<b>Koala Place Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 18 ans et victimes adultes vulnérables <sup>a</sup>

<b>Kristen French Child Advocacy Center Niagara</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 3 à 16 ans
<b>Lanark Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place et approche mobile	Rurales uniquement	De 0 à 18 ans
<b>Windsor Essex Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 18 ans
Québec				
<b>Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse Marie-Vincent</b>	En service	Approche sur place et approche virtuelle <sup>b</sup>	Urbaines et rurales	De 0 à 18 ans
<b>Services intégrés en abus et maltraitance (SIAM)</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 17 ans
Nouveau-Brunswick				
<b>Kit's Place Child and Youth Advocacy Center</b>	En voie de mise en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.
Nouvelle-Écosse				
<b>SeaStar Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 3 à 18 ans et plus
Terre-Neuve-et-Labrador				
<b>North Star Child and Youth Advocacy Center<sup>c</sup></b>	En service	Approche sur place	Urbaines et rurales	De 0 à 18 ans
Yukon				
<b>Yukon Virtual CYAC (anciennement Lynx)<sup>d</sup></b>	En voie de mise en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.
Nunavut				
<b>Kitikmeot Friendship Society Child and Youth Advocacy Center</b>	En service	Approche sur place	Nord	De 0 à 18 ans
<b>Umingmak Centre</b>	En service	Approche sur place	Nord	De 0 à 19 ans

---

<sup>a</sup> Par exemple, les victimes de la traite des personnes, les victimes ayant des besoins en matière de santé mentale et les adultes souffrant de déficience développementale.

<sup>b</sup> L'approche virtuelle est principalement utilisée pour les services cliniques et les réunions de l'ÉMD sur des cas particuliers.

<sup>c</sup> Le North Star Child and Youth Advocacy Center est actuellement en voie de mise en œuvre. Cependant, au moment de la collecte des données de l'enquête, le centre était en service et, par conséquent, ce centre a été comptabilisé comme un centre en service dans le présent rapport.

<sup>d</sup> Il est à noter que le Yukon Virtual Child and Youth Advocacy Center était en train de changer de nom pendant la période de collecte des données.

## Annexe B : Services fournis par les CAE/CAEJ<sup>48</sup>

CAE ou CAEJ	Entrevue judiciaire			Examen médico-légal			Évaluation des traumatismes			Services de santé mentale			Soutien et défense des victimes et des familles		
	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux
<b>Colombie-Britannique</b>															
Big Bear Child and Youth Advocacy Center (société)	Oui				Oui			Oui				Oui			Oui
Oak Child and Youth Advocacy Center			Oui		Oui				Oui			Oui			Oui
Raven's Nest Child and Youth Advocacy	Oui				Oui			Oui				Oui	Oui		
Safe Kids & Youth (SKY) Coordinated Response			Oui								Oui				Oui
Sophie's Place Child and Youth Advocacy Center	Oui				Oui							Oui			Oui
Child Advocacy Centre of Kelowna	Oui			Oui			Oui			Oui			Oui		
Treehouse Vancouver Child and Youth Advocacy Center	Oui										Oui				Oui
Victoria Child and Youth Advocacy Center	Oui				Oui					Oui			Oui		
<b>Alberta</b>															

<sup>48</sup> Les 28 CAE/CAEJ en service sont inclus dans le tableau ci-dessous.

Caribou Child and Youth Advocacy Centre	Oui					Oui			Oui					Oui
Luna Child and Youth Advocacy Centre	Oui			Oui		Oui			Oui			Oui		
South Eastern Alberta Child Advocacy Centre (Sanare Centre)		Oui			Oui			Oui			Oui			Oui
Zebra Child and Youth Advocacy Center (société)	Oui				Oui			Oui	Oui					Oui
<b>Saskatchewan</b>														
Regina Children’s Justice Centre, Regina			Oui		Oui			Oui		Oui			Oui	
<b>Manitoba</b>														
Toba Centre for Children & Youth Inc.	Oui													Oui
<b>Ontario</b>														
Child and Youth Advocacy Center – Région de Waterloo			Oui		Oui						Oui			Oui
Child and Youth Advocacy Center of Nipissing (district)	Oui				Oui		Oui			Oui		Oui		
Simcoe Muskoka Child and Youth Advocacy Center	Oui			Oui					Oui					Oui
Boost Child and Youth Advocacy Center			Oui			Oui			Oui			Oui		Oui

Koala Place Child and Youth Advocacy Center	Oui			Oui			Oui			Oui			Oui		
Kristen French Child Advocacy Center Niagara	Oui			Oui					Oui						
Lanark Child and Youth Advocacy Center			Oui	Oui					Oui						Oui
Windsor Essex Child and Youth Advocacy Center	Oui			Oui		Oui			Oui				Oui		
<b>Québec</b>															
Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse Marie-Vincent			Oui			Oui			Oui				Oui		
Services intégrés en abus et maltraitance (SIAM)			Oui			Oui			Oui				Oui		Oui
<b>Nouvelle-Écosse</b>															
SeaStar Child and Youth Advocacy Center	Oui			Oui					Oui				Oui		
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>															
North Star Child and Youth Advocacy Center <sup>a</sup>	Oui					Oui			Oui		Oui				Oui
<b>Nunavut</b>															
Kitikmeot Friendship Society Child and Youth Advocacy Center			Oui			Oui		Oui			Oui				Oui
Umingmak Centre	Oui			Oui				Oui			Oui			Oui	

CAE ou CAEJ	Préparation à la comparution			Accompagnement à l'audience			Aide à la préparation de la déclaration de la victime			Aide pour solliciter une indemnisation ou un dédommagement			Autres		
	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux	Sur place	Ailleurs	Les deux
<b>Colombie-Britannique</b>															
Big Bear Child and Youth Advocacy Center (société)			Oui			Oui			Oui			Oui			
Oak Child and Youth Advocacy Center			Oui			Oui			Oui	Oui					
Raven's Nest Child and Youth Advocacy Center	Oui					Oui	Oui			Oui					
Safe Kids & Youth (SKY) Coordinated Response		Oui			Oui			Oui			Oui				
Sophie's Place Child and Youth Advocacy Center		Oui			Oui			Oui		-	-	-			
Child Advocacy Centre of Kelowna	Oui					Oui	Oui			Oui					
Treehouse Vancouver Child and Youth Advocacy Center			Oui		Oui				Oui			Oui			
Victoria Child and Youth Advocacy Center	Oui				Oui		Oui			Oui			Oui <sup>b</sup>		
<b>Alberta</b>															

Caribou Child and Youth Centre			Oui		Oui			Oui				Oui <sup>c</sup>		
Luna Child and Youth Advocacy Centre						Oui			Oui					
South Eastern Alberta Child Advocacy Centre (Sanare Centre)		Oui			Oui			Oui			Oui			
Zebra Child and Youth Advocacy Center (société)			Oui			Oui			Oui					
<b>Saskatchewan</b>														
Regina Children’s Justice Centre			Oui			Oui			Oui			Oui		
<b>Manitoba</b>														
Toba Centre for Children & Youth Inc.											Oui			
<b>Ontario</b>														
Child and Youth Advocacy Center – Région de Waterloo														Oui <sup>d</sup>
Child and Youth Advocacy Center of Nipissing (district)														
Simcoe Muskoka Child and Youth Advocacy Center												Oui <sup>e</sup>		

Boost Child and Youth Advocacy Center			Oui			Oui			Oui			Oui			
Koala Place Child and Youth Advocacy Center									Oui						Oui <sup>f</sup>
Kristen French Child Advocacy Center Niagara															Oui <sup>g</sup>
Lanark Child and Youth Advocacy Center															
Windsor Essex Child and Youth Advocacy Center		Oui			Oui						Oui				
<b>Québec</b>															
Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse Marie-Vincent			Oui			Oui			Oui			Oui			
Services intégrés en abus et maltraitance (SIAM)			Oui			Oui			Oui			Oui			Oui <sup>h</sup>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>															
North Star Child and Youth Advocacy Center <sup>i</sup>	Oui							Oui			Oui			Oui <sup>j</sup>	
<b>Nouvelle-Écosse</b>															
SeaStar Child and Youth Advocacy Center															
<b>Nunavut</b>															

Kitikmeot Friendship Society Child and Youth Advocacy Center			Oui	Oui		Oui				Oui		
Umingmak Centre	Oui			Oui		Oui				Oui		

- <sup>a</sup> Le North Star Child and Youth Advocacy Center est actuellement en voie de mise en œuvre. Cependant, au moment de la collecte des données de l'enquête, le centre était en service et, par conséquent, ce centre a été comptabilisé comme un centre en service dans le présent rapport.
- <sup>b</sup> Comprend l'accompagnement lors des réunions avec le procureur de la Couronne et l'examen des preuves, la planification de la sécurité, les consultations avec les services de protection de l'enfance au sujet de la sécurité des enfants, le soutien continu aux témoins et les consultations avec la police, les services de probation ou la justice réparatrice.
- <sup>c</sup> Comprend les réunions du procureur de la Couronne avec les clients, ainsi que les ressources et le soutien fournis pour les déclarations des victimes et les demandes de consultation psychologique de victimes d'actes criminels.
- <sup>d</sup> Comprend la mise en relation des familles avec les services d'aide aux victimes de la violence des partenaires intimes.
- <sup>e</sup> Comprend un groupe de jeunes pour les filles âgées de 12 à 18 ans qui ont subi, ont été témoins ou risquent de subir des violences fondées sur le sexe (groupe de jeunes de la Common Ground Church), ainsi qu'un programme de psychoéducation/prévention.
- <sup>f</sup> Comprend un soutien après la prise en charge, la compréhension des traumatismes chez les enfants et l'orientation vers d'autres partenaires.
- <sup>g</sup> Comprend des programmes de soutien social, tels que l'art-thérapie (sur place) et le yoga thérapeutique (ailleurs) ainsi qu'un camp d'été tenant compte des traumatismes (sur place).
- <sup>h</sup> Comprend les services de protection de l'enfance.
- <sup>i</sup> Le North Star Child and Youth Advocacy Center est actuellement en voie de mise en œuvre. Cependant, au moment de la collecte des données de l'enquête, le centre était en service et, par conséquent, ce centre a été comptabilisé comme un centre en service dans le présent rapport.
- <sup>j</sup> Comprend les réunions de planification scolaire.